This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Crus 153.9

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

ÉTUDES

SUR

LE MAINE

TYPOGRAPHIE

MONNOYER, AU MANS

ÉTUDES

SUR

LE MAINE

NOBLESSE DU MAINE

AUX CROISADES

LE MANS

IMPRIMERIE MONNOYER, PLACE DES JACOBINS

1859

Crus 153.9

Harvard College Library
Hart Collection
Gift of J. Rev[illegible] Coolidge
and Archibald Cary Coolidge
Feb. 23, 1[illegible]

AVANT-PROPOS

On lit, à l'*Histoire des Évêques du Mans*, par Le Corvaisier : « Il est impossible que celui qui traicte un sujet puisse « apprendre et scavoir tout ce qui le concerne. »

..... « Le prieuré de Chasteaux-en-l'Hermitage, qui, par « sa situation et pour son revenu, est le plus agréable et le « plus riche de cette province; et le couvent des religieux de « Saint-Dominique, qui est une des plus belles et commodes « maisons qu'ils ayent en France, ignorent les noms de leurs « fondateurs et ne scavent pas le temps de leur fondation. »

Prenant acte des paroles du vieil historien, nous, qui nous occupons ici de noms et de faits qui se rattachent à une époque déjà très-reculée, nous dirons : que dans ces recherches sur la noblesse du Maine aux croisades, recherches faites avec soin et conscience, de plus habiles que nous auront à signaler encore des erreurs ou des omissions; et nous n'avons pas la présomptueuse croyance que, dans ces études, tout sera dit sur ces soldats croisés, qui vivaient il y a plus de six siècles!

La recherche seule de leurs noms est déjà d'une assez grande difficulté. On sait que jusqu'à l'époque des guerres de Palestine, et encore pendant leur durée, les nobles prirent leurs noms des fiefs qu'ils possédaient, de la ville qu'ils habitaient, ou du lieu de leur origine; alors aussi, les bourgeois prenaient leur dénomination d'un art, d'un talent particulier, d'un défaut ou d'une qualité de caractère, de la couleur de la chevelure, quelquefois aussi du lieu de leur naissance ou de celui de leur habitation. De là, les erreurs sans nombre qui firent donner des noms différents aux membres d'une même famille, ou la même désignation à ceux d'une origine différente.

Ajoutant à chaque nom les fondations pieuses qui lui sont attribuées ou les actes où il se trouve mentionné, et qui prouvent ainsi une *existence*, nous avons cherché à ce nom une suite généalogique jusqu'à la fin des croisades (1), et, à défaut de ces généalogies, d'ailleurs très-rares, nous avons pris la suite des seigneurs possesseurs du même fief, et qui, bien souvent, quoique portant le même nom, n'eurent entre eux d'autre lien que celui d'avoir possédé successivement le même domaine.

Mais l'indication et la position des fiefs présentent aussi de nombreuses difficultés. Et Cauvin, dans sa Géographie ancienne de la province du Maine, nous dit : « L'écrivain « moderne ne peut se flatter d'expliquer d'une manière satis- « faisante cette multitude de noms sous lesquels les historiens « du moyen-âge et les anciennes chartes désignent les diverses

(1) Nous entendons par croisades les guerres de Palestine, et jamais celles contre les Albigeois.

« localités de notre diocèse ; leur application nous a souvent « embarrassé ; malgré tous nos efforts, nous sommes obligé, « en plus d'une occasion, d'exprimer des doutes et même « d'avouer notre insuffisance. »

A nous, qui n'avons pas l'érudition du savant Cauvin, il est permis d'avouer notre insuffisance et d'avoir des doutes. Qu'il nous soit permis encore de dire, avec l'historien des Evêques du Mans, s'adressant à ses lecteurs : « Je sçay « qu'ils ont trop de jugement pour m'imputer les faussetés ou « les méprises, s'il s'en rencontroit en cet ouvrage. Ils sçavent « que j'escris de choses qui sont hors de ma connoissance..... « Je cite mes autheurs qui me les ont apprises, d'autant que « je sçay que le témoignage d'un escrivain moderne n'est pas « recevable en la relation des choses passées en des temps « fort éloignez, s'il n'est appuyé de quelque ancienne autho- « rité. »

PUBLICATION

DES

CROISADES AU MAINE

PUBLICATION

DES

CROISADES AU MAINE

Lorsque, par ordre du pape URBAIN II, la croisade, publiée déjà au concile de Clermont, fut annoncée au peuple par Pierre l'Ermite, l'enthousiasme, en peu de temps, devint universel; tous, au cri de: *Dieu le veut!* demandaient à marcher vers la Palestine: « les barons et les chevaliers, les manants « et les habitants des campagnes; les évêques, les prêtres, « les moines, et jusques à des femmes et des enfants, voulu- « rent aller à la délivrance de la Terre-Sainte. » (*Bénédictins de St-Maur.*)

Alors on vit les seigneurs vendre ou aliéner leurs fiefs, pour subvenir aux frais de voyage et à l'entretien des hommes d'armes; et lorsque « les terres, les joyaux, les droits de justice « et de chasse ne purent suffire, on vendit les priviléges aux « bourgeois et la liberté aux serfs. » (ROGER, *Noblesse aux croisades.*)

Robert de Normandie, ayant pris la résolution d'aller, avec les princes chrétiens, combattre les infidèles, mais n'ayant pas de « *deniers comptants pour se mettre en équipage sortable à « sa naissance et à sa grandeur*, emprunta treize mille six « cents marcs d'argent (1) de son frère Guillaume le Roux, « et pour assurance hypothéqua le duché de Normandie et le « comté du Maine, jusqu'à l'actuel remboursement de cette « somme; de sorte, ajoute l'historien, que, sous le prétexte « de cette dette, le roi d'Angleterre se mit en la jouissance et « possession de cette province. » (*Le Corvaisier.*)

Ce moment de ferveur religieuse, exaltée d'ailleurs par les priviléges spirituels et temporels accordés aux soldats croisés, fit qu'en peu de temps le nombre des combattants devint considérable; à ce point, qu'une princesse de l'empire grec, à la vue des armées chrétiennes qui traversaient Constantinople, s'écriait : « On compterait plutôt les grains de sable de la mer, « les feuilles des forêts ou les clartés du firmament. » (Anne Comnène. — Roger. *Noblesse aux croisades.*)

Si l'on en croit les religieux bénédictins de Saint-Maur, la première armée chrétienne, conduite par Godefroy de Bouillon, s'élevait à 700,000 hommes; et sept autres croisades suivirent celle-ci.

De toute cette multitude de soldats, les noms de quelques-uns seulement sont transmis à l'histoire, noms conservés par les actes, les chartes ou les récits des chroniqueurs. Toutefois, et malgré la rareté des documents fournis sur cette époque de l'histoire du moyen-âge, si la France, parmi les royaumes chrétiens, fut celui de tous qui envoya le plus de soldats aux guerres des croisades, le Maine, plus qu'aucune autre province aussi, revendique des noms qui, s'ils ne sont pas absolument un titre de gloire, restent au moins, pour les familles

(1) Dix mille marcs d'argent, selon Bondonnet.

qui s'y rattachent par une suite généalogique, comme autant de titres de noblesse ou d'ancienneté d'origine.

Dès la première croisade (1096), lorsque, après avoir célébré le concile de Clermont, le pape URBAIN II, parcourant les provinces de France, afin d'engager les peuples à prendre la croix, eut visité Angers, Sablé et Le Mans, où il séjourna quelques jours, dès cette époque même, on voit les noms les plus illustres de la province répondre à l'appel du chef de l'Église.

Ce sont alors :

PIERRE et GUILLLAUME DE BEAUMONT.
GUI DE LAVAL.
BERNARD DE LA FERTÉ.
RENAUD DE CHATEAU-GONTIER.
GUILLAUME et HUGUES DE MONTMIRAIL.
ROBERT DE SABLÉ.
BEAUGENCY, seigneur de LA FLÈCHE.
ROBERT et PIERRE DE DREUX, seigneurs de CHATEAU-DU-LOIR.
PATRY DE CHOURCES.
GEOFFROY DE CHEVILLÉ.
GUILLAUME DE BRETEL.
GUILLAUME LE CARBONNEL.
ADRIEN et LOUIS D'AVERTON.
AUBRY, GUILLAUME et GEOFFROY, seigneurs d'ASSÉ.
PHILIPPE DE MONTGOMMERY.
GEOFFROY et JEAN DE LA FERRIÈRE.
FOULQUES DE MAILLÉ.
GAUTHIER DE MAYENNE.
ALAIN DE CLINCHAMP.
GUÉRIN DE TENNIE.
HERBERT DE LA SUZE.
GUILLAUME DE MONTENAY.
HENRI DE VITRÉ.

LE SIRE DE BEAUFAY.

Et FOULQUES D'ANJOU, comte du MAINE.

A cette première croisade (1096 à 1145), les succès furent rapides; les armées chrétiennes prennent les villes de Nicée, Antioche, Édesse, Jérusalem, siége d'un nouveau royaume dont le premier roi fut GODEFROY DE BOUILLON.

Le territoire conquis, augmenté encore de Tripoli et de Tyr, est divisé en grands fiefs, distribués aux chefs chrétiens.

Les croisés gagnent la bataille d'Ascalon, un de leurs plus beaux faits d'armes; mais là s'arrêtent leurs victoires et commence pour eux une suite de revers. Édesse est reprise; pressés de toutes parts, les chrétiens sont obligés de capituler; la puissance de SALADIN s'accroît chaque jour et menace d'anéantir le royaume de Jérusalem, quand une nouvelle croisade est prêchée par saint BERNARD, sous le pontificat et par les ordres d'EUGÈNE III.

C'est pendant la durée de cette deuxième croisade (1145 à 1188) que se place l'expédition dirigée par GEOFFROY DE MAYENNE, et dont un moine bénédictin, appelé frère Jean, rend compte en ces termes :

« Catalogue des nobles hommes qui prirent la croix avec le « seigneur GEOFFROY, fils de JUHEL, sire de Mayenne.

« L'an de l'incarnation 1158 : régnant en France, LOUIS; « en Angleterre, HENRI ; tous les nobles pèlerins, dont les « noms suivent, s'assemblèrent dans l'église de l'abbaye de la « Bienheureuse Vierge à Mayenne, et là, devant Dieu et le « peuple, des mains de l'illustre seigneur GUILLAUME, évêque « du Mans, revenant du Mont Saint-Michel *des Périls de la* « *mer*, ils reçurent la croix du Seigneur, se signant sur le « front, la bouche, la poitrine et le cœur ; chacun d'eux se « revêtit de l'insigne de la croix, de couleurs rouge et blanche. « Ensuite, Hardouin, prêtre, doyen de la métropole de Saint- « Julien du Mans, prit sur l'autel une grande croix et entonna

« le psaume : *Benedictus Dominus Israel.* Alors, franchis-
« sant le seuil du saint temple, suivi de tout le clergé et
« de tout le peuple avec une longue procession de pèlerins et
« d'assistants, les croisés entourèrent processionnellement
« l'église; revenus au pied de l'autel, ils fléchirent le genou
« et promirent à Dieu, par serment, de consacrer pendant
« trois ans leurs armes, leurs biens, leur vie et leurs gens,
« à la défense de la foi chrétienne et à la délivrance des chré-
« tiens accablés sous le dur esclavage des infidèles ; s'enga-
« geant à ne pas quitter la croix, ni en chemin, ni dans les
« villes, ni sur terre, ni sur mer, jusqu'à ce qu'ils fussent de
« retour dans leurs foyers, si Dieu le voulait. Cela fait, le sire
« de JUHEL promit et jura à haute voix, devant Dieu et tous
« les assistants, que tous les pèlerins, leurs femmes, leurs
« fils, leurs filles, leurs serviteurs et leurs servantes, et tous
« leurs biens, seraient pendant le même temps placés sous sa
« sauvegarde. Alors le seigneur GUILLAUME, évêque du Mans,
« apposa le signe de la croix sur le front de chacun des pèle-
« rins en disant :

« *Remittuntur tibi omnia peccata tua, si facis quæ pro-*
« *mittis.* »

Ce furent ceux dont les noms suivent (1) :

GEOFFROY, HAMON, GAUTHIER, GUILLAUME, GUI et HUMPHROY DE MAYENNE.

GEOFFROY DE FOUGÈRES.

HENRI DE VITRÉ.

GUI DE MARTIGNÉ.

PAYEN DES ROCHES.

HENRI et YVES DE LA GUIERCHE.

PAYEN DE CHOURCES.

(1) Ces noms n'appartiennent pas tous au Maine; mais, engagés à la suite du sire de Mayenne, nous croyons que ces soldats croisés doivent être cités comme faisant partie de la noblesse de cette province.

Hugues Pence de Saint-Bertevin et Aubert son frère.
Geoffroy, Hugues et Gervais de Montgiroult.
Aubert Giffard.
Guarin et Simon de Beillé.
Philippe de Landivi.
Geoffroy et Hamelin de Chemiré.
* Gosselin de Berlay et Angebauld son frère (1).
Agelbade de Coïsmes.
Josselin d'Entrammes.
* Amelin de l'Escluse.
Henri d'Antenaine.
Foulques, Louis et Henri Ribolé.
Hasselin des Hayes.
Thibauld de Malicorne.
Aubert de la Jaille.
Elzéar de Coïsmes.
Guillaume d'Orenge.
Maurice de Montenay.
Raoul d'Antenaine.
Dreux de Malmouche.
Ursin d'Entrammes.
* Gilles de la Garennes et Jean son frère.
Guillaume de Pescheul.
Gasselin de Goué.
Henri, Foulques et Rainold Carbonnel.
Gervais de Saint-Hilaire.
Raoul le Porc.
* Foulques Bazeilles et Hugues son frère.
* Hubert d'Yvoi.
Henri de la Rongère.

(1) Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux sur lesquels on n'a trouvé aucun document, soit comme possesseurs de fiefs, ou comme originaires de la province, et desquels, aussi, on ne retrouve pas le blason.

Guillaume et Richard de Landivi.
* Lambert de l'Escluse.
Aban et Paulin de Goué.
* Odon de Mongirault.
* Girard des Landes.
Philippe et Richard de Goué, frères.
Hugues de Vautorte.
Guillaume Morin.
* Egide Gorranton.
Geoffroy de Brécé.
Payen de la Chapelle.
* Guillaume Ceriis.
* Manassès Gruet.
* Auger Tabouet.
Robert Avenel.
Roland de Mont-Angevin.
Juhel de Boessé.
Hubert de Brée.
* Girard de Raino.
* N... de Boulcher.
N... de Malicorne.
N... de Beau-Cossé.
* Roger de Montmel.
Roland des Vaux.
De Gastines.
Jordan de Fontenay.
Henri Bois-Berenger.
* Robert de Landiguisio.
* Guillaume de Montené.
Raoul de Hautonnière.
* Robert Dorcé.
Reginald Grenoux.
* Richard de Montgilon.

ROBERT DE CHANTRIGNÉ.
* MAURICE GORRANTON.
FOULQUES DESERTINES.
* LOUIS PINCERNE.
JEAN DU FOUILLOUX et GUI son frère.
LOUIS et OLIVIER DE GRÉEZ.
ROLAND CHAMAILLARD.
HUGUES DE CHEMIRÉ.
LANCELIN DE MONTMILON.
* HUGUES LOUP, dit MAUVOISIN.
* MANASSÈS DE BOURDRE.
* FRONTO VADO-MELÉE.
ROLAND DE MONTEJEAN.
SIMON, ABBÉ.
Amen.

« Le frère Jean, moine de Saint-Benoît, a écrit cela à la « Futaie, comme témoin oculaire, l'an du Seigneur 1163, le « 22e jour du mois de juin. » (*Histoire de Sablé.*)

Le frère Jean ajoute : « De ces pèlerins, trente-cinq seule- « ment revinrent le 7e jour de novembre 1162, après de « grandes fatigues ; tous les autres succombèrent pour la foi. « *Requiescant in pace, sit laus Deo.* »

Trois noms, cités par les historiens de la province comme ayant pris part à la deuxième croisade, ne figurent pas sur cette liste ; ce sont ceux des sires DE CRAON, DE LOUDON et DE MAILLÉ. (*Hist. des Évêques.*)

De 1145 à 1188 (à cette deuxième croisade), l'armée chrétienne attaque Damas, dont bientôt après elle est obligée de lever le siége ; elle perd, plus tard, la bataille de Tibériade. Saladin s'empare des villes d'Acre (Ptolémaïs) et d'Ascalon, et la vraie croix tombe au pouvoir des infidèles.

Alors il ne reste plus aux chrétiens, de toutes leurs possessions en Orient, que les villes d'Antioche, de Tyr et de Tripoli.

Une troisième croisade est publiée, et c'est au Maine qu'eut lieu, entre les rois de France et d'Angleterre, l'entrevue dans laquelle ces princes s'engagèrent à prendre la croix.

A l'issue de cette conférence, le roi d'Angleterre revient au Mans, placé alors sous sa domination. Voulant mettre ordre aux finances et pourvoir à cette expédition projetée, HENRI assembla les députés de ses royaumes, et, en présence de ses barons et de ses vassaux, en présence aussi de RICHARD, son fils, il ordonna l'établissement d'une dîme destinée aux frais de la guerre de Palestine, et appelée *dîme saladine*.

La mort surprit HENRI au milieu de ces préparatifs, mais les négociations se continuèrent entre RICHARD d'Angleterre et le roi PHILIPPE de France, et la troisième croisade eut lieu. (De 1188 à 1195.)

Ce fut une époque désastreuse encore, et, malgré les brillants exploits du roi d'Angleterre, malgré le succès de la bataille d'Assur, gagnée sur les infidèles, et la prise de Ptolémaïs par l'armée croisée, RICHARD, en quittant la Palestine, n'obtient, pour les chrétiens d'Orient, que le droit d'entrer par petits détachements dans la ville de Jérusalem, et seulement pour y exercer leurs pratiques religieuses au tombeau du Christ.

A cette croisade, se rattachent les noms de :

HAMELIN et GEOFFROY D'ANTENAISE.

GEOFFROY D'AVERTON.

JUHEL DE MAYENNE.

ROBERT DE SABLÉ.

HENRI DE VITRÉ.

J. D'ANDIGNÉ.

FOULQUES DE BEAUVAU.

ANDRÉ DE BRIENNE.

RAOUL DE CLERMONT.

GUILLAUME DE QUATRE-BARBES.

Et un sire DE LAVAL.

Aux trois croisades suivantes, qui durèrent de 1195 à 1248, les chrétiens eurent à déplorer de nouveaux malheurs, causés par la division de l'armée croisée, dont une partie, se dirigeant vers Constantinople, oublia les intérêts de ses frères d'Orient.

Ceux restés fidèles à leur vœu, continuant leur route vers la Palestine, y débarquent sous la conduite de Jean de Nesle. Mais leurs efforts sont inutiles, ils sont accablés de revers; la peste décime l'armée. Des traités passés entre les ordres religieux et les soudans de Damas et de Babylone (1) témoigneraient seuls du malheureux état où se trouvaient les chrétiens, quand la fatale et trop célèbre bataille de Gaza vint les accabler et achever leur défaite.

Pendant toute cette époque (1195, 1248), IVe, Ve et VIe croisades, on voit aux guerres de Palestine :

BAUDOIN DES ROCHES.
JEAN DE LANDIVI.
ERARD DE BRIENNE.
GEOFFROY DE BEAUMONT.
RENAUD DE MONTMIRAIL.
FOULQUES DE QUATRE-BARBES.
ANDRÉ DE VITRÉ.
ROTROU DE MONTFORT.
JUHEL DE MAYENNE.
RAOUL DE FOUGÈRES.
AMAURI DE CRAON.

De 1248 à 1270, septième et huitième croisades, on voit encore des noms appartenant au Maine. Parmi les chevaliers qui suivirent en Palestine le roi saint Louis, on trouve :

(1) Traité entre le soudan de Damas et les Templiers, contre le soudan de Babylone.

Traité entre le soudan de Babylone et les Hospitaliers, contre le soudan de Damas.

Guillaume d'Andigné.
Simon de Beaugency.
Beaudoin et Gui de Belin.
Henri d'Avaugour.
Henri et Gauthier de Brienne.
Geoffroy de Chateaudun.
Hardouin de Maillé.
Hugues de Quatre-Barbes.
Philippe de Goué.
Roland de Cossé.
Geoffroy de Courtarvel.
Robert de Dreux.
Un sire de Clinchamp.
Et Raoul de Jupilles.

A ces dernières croisades se placent :

La prise de Damiette, par l'armée croisée ;

Le combat de la Massoure, où le roi Louis IX est fait prisonnier ;

La reddition de Damiette, prix de la rançon du roi ;

La prise, par le soudan d'Egypte, des villes de Césarée, Assur, Japhet, Java et Antioche ;

La mort du roi saint Louis et, enfin, la destruction de la ville d'Acre, la seule restée encore au pouvoir des chrétiens, prise d'assaut, pillée et ruinée par le sultan Calil. — 1292.

COMTÉ DU MAINE

DIVISION GÉOGRAPHIQUE DIOCÉSAINE

COMTÉ DU MAINE

SES LIMITES ET SES DIVISIONS

Le pays, nommé aussi duché et plus tard comté du Maine, situé dans la 3e Lyonnaise des Romains, comprenait, au IVe siècle, trois cités :

Celle des Cénomans à l'est. (Le Mans.)

Celles des Diablintes et des Arviens à l'ouest. (Jublains et Arvii) (1).

Au Xe siècle, les limites territoriales, les mêmes d'ailleurs que celles du diocèse, étaient ainsi circonscrites :

Au N.-O, par le diocèse d'Avranches ;

Au N. et au N.-E., par les diocèses de Bayeux et de Séez ;

A l'E., par ceux de Chartres et de Blois ;

Au S., par le diocèse d'Angers ;

A l'O., par celui de Rennes.

Dès le VIIIe siècle, le diocèse se trouve divisé en archiprê-

(1) Arvii, ruinée déjà au Ve siècle, mais dont, en 1756, on retrouvait encore des débris de murailles, était située dans le pays connu sous le nom de la Charnie, au sud et peu loin de Saint-Pierre-d'Erve.

trés, divisés eux-mêmes en décanats ou doyennés; au XIIIe siècle, ces archiprêtrés s'élevaient au nombre de huit (1).

1° Archiprêtré du Mans. — Comprenant la ville, les faubourgs et la Quinte.

2° Archiprêtré de Sablé. — Majeure partie du pays des Arviens.

3° Archiprêtré de Laval.—Pris en grande partie aussi sur le territoire des Arviens.

4° Archiprêtré de Passais. — Ancien pays des Diablintes.

5° Archiprêtré de Sonnois.—Compris entre la Sarthe, l'Audrêche et l'Orne.

6° Archiprêtré de Montfort. — Comprenait le Fertois.

7° Archiprêtré de Château-du-Loir. — Comprenait le Bélinois.

8° Archiprêtré de Troô. — Formé des doyennés de Saint-Calais et de Troô.

L'évêque Maurice, au XIIIe siècle, par son décret de 1230, institua ces archidiaconés en ces termes : « D'après l'avis « d'hommes sages et de jurisconsultes habiles, et du consente- « ment des doyen et chapitre du Mans, nous avons supprimé « et éteint les archiprêtrés et institué en leur place six archi- « diaconés, non compris celui annexé à la dignité de doyen de « notre église.

« L'archidiaconé, uni au titre de doyen, comprendra : l'an- « cien archiprêtré du Mans, c'est-à-dire la ville, ses faubourgs « et la Quinte.

« Le 2e se composera de l'archiprêtré de Sablé et de cinq « églises paroissiales de l'archidiaconé de Château-du-Loir ; de « six églises du doyenné de Sillé, des prieurés établis sur ces

(1) On ne sait ni à quelle époque furent établies ces divisions en archiprêtrés et en doyennés, ni à quel nombre ces divisions et sous-divisions s'élevèrent au moment de leur création.

« paroisses; de l'église et du prieuré d'Orques; du doyenné « d'Evron.

« Le 3e renfermera l'archiprêtré de Laval, moins Orques, « son prieuré et le doyenné d'Évron.

« Le 4e se composera du territoire de l'archiprêtré de Pas- « sais et de six églises du doyenné de Sillé.

« Le 5e réunira l'archiprêtré de Sonnois et le doyenné de « Ballon.

« Le 6e comprendra l'archiprêtré de Montfort, le doyenné « de Saint-Calais, moins celui de Ballon.

« Le 7e prendra l'archidiaconé de Château-du-Loir et le « doyenné de Troô.

Ces grandes divisions, en 1230, furent donc :

Le grand doyenné du Mans,

Et les archidiaconés de Sablé,

— — Laval,

— — Passais,

— — Sonnois,

— — Montfort,

— — Et Château-du-Loir.

Ces archidiaconés furent divisés eux-mêmes en doyennés, dont le nombre, d'abord assez restreint, s'augmenta successivement, mais qui, jusqu'au XVIIe siècle (1), est resté totalement inconnu.

(1) Pour mieux préciser la situation d'une paroisse ou d'un fief, nous indiquons le doyenné selon la division qui en fut faite au XVIIe siècle. On en compta alors vingt-huit.

CHEVALIERS DU MAINE

AUX CROISADES

ORIGINE. — NOMS DES FIEFS. BLASONS.

FOULQUES

COMTE DU MAINE

Ire CROISADE

Foulques d'Anjou, comte du Maine, marié à Eremburge, fille d'Hélie de la Flèche.

En 1117, l'abbaye de Saint-Martin est fondée par Foulques et Eremburge. (*Arm. du Maine.*)

En 1120, après la mort d'Eremburge, dont il n'eut qu'un fils, (Geoffroy Plantagenet), Foulques fit le voyage de Palestine, où il conduisit cent hommes d'armes, équipés et entretenus à ses frais.

De retour en France, Foulques fut rappelé en Palestine, par Baudouin, roi de Jérusalem, qui, n'ayant pas de fils pour lui succéder au trône, offrit au comte du Maine et ce trône de Jérusalem et la main de sa fille Mélisende.

Foulques, acceptant, avec l'alliance qui lui était offerte, l'honneur et les périls attachés à cette royauté de Jérusalem, retourna en Palestine, où il épousa Mélisende. « Mariage,

« disent les historiens, qui ne fut pas aussi heureux que le « premier. » (MICHAUD, *Hist. des Crois.*)

FOULQUES D'ANJOU prit le titre de comte de Tyr et de Ptolémaïs, qu'il conserva jusqu'à la mort de BAUDOUIN, arrivée en 1131, époque à laquelle il devint roi de Jérusalem.

Après un règne de onze ans, il mourut d'une chute de cheval dans la plaine de Ptolémaïs; laissant deux fils, dont l'aîné, proclamé roi de Jérusalem sous le nom de BAUDOUIN II, gouverna conjointement avec sa mère, déclarée régente.

ANJOU ANCIEN : de gueules à 2 léopards d'or (*Musée de Vers.*).
— de gueules à 3 léopards d'or, lampassés d'azur (*Armorial du Maine*).
— de gueules à un escarboucle fleuronné et pommeté d'or (*Arm. Universel*).

BEAUMONT-LE-VICOMTE

VILLE DE L'ARCHIDIACONÉ DE SONNOIS

Ire ET VIe CROISADES

Les historiens ne s'accordent ni sur la généalogie des seigneurs de Beaumont, ni sur l'origine de cette maison, une des plus illustres de la province.

Selon Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, cette généalogie s'établit ainsi :

RAOUL, vicomte du Mans.

RAOUL Ier de Beaumont, 1058.

HUBERT, 1067.

RAOUL II.

RICHARD.

Selon Moréri, cette généalogie s'établit de la manière suivante :

RAOUL Ier (1109).

RICHARD Ier.

RICHARD II.

RAOUL II.

RICHARD III.

Et enfin, selon Le Paige, qui fait remonter l'origine de cette maison à deux siècles plus haut, les vicomtes de Beaumont se succédèrent ainsi :

RAOUL Ier (994), marié à EMMELINE de Montrouveau.

HUBERT, marié à ERMANGARDE de Nevers.

RAOUL II.

RICHARD Ier.

RAOUL III, dernier de la maison de Beaumont, et dont la fille AGNÈS, unique héritière des domaines de Beaumont, La Flèche, Fresnay, Sainte-Suzanne, Le Lude, Château-Gontier, fait passer ces seigneuries en la maison de Brienne par son mariage avec Louis, fils du roi de Jérusalem.

La maison de Beaumont est fondatrice de la chartreuse du Parc (1216), des prieurés de Vivoin, de Pont-Neuf, de Luché, de Loué et de l'abbaye d'Etival, où furent inhumés les seigneurs de Beaumont. (TROUILLARD, *Mémoires des Comtes du Maine.*)

Suivant le même historien, deux membres de la maison de Beaumont, PIERRE et GUILLAUME, suivirent à la première croisade Robert de Flandre.

GEOFFROY, fils de RICHARD Ier, prend la croix, à la suite de GEOFFROY, comte du Perche, en 1202. (*Ville-Hardouin. —Mus. de Vers.*)

BEAUMONT : d'or à 5 chevrons brisés de gueules (*Armor. universel.—Musée de Versailles*).

— Chevronné d'or et de gueules de 8 pièces (*Arm. du Maine*).

Eglise dont la construction remonte au IXe ou Xe siècle.

Restes de l'ancien château féodal de Beaumont (1).

Motte ou tombelle artificielle, que quelques-uns croient avoir été le merc ou lieu de justice de la vicomté des Beaumont.

(1) Servant actuellement de prison.

LAVAL

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DU MÊME NOM

Ire, IIe, IIIe ET VIIIe CROISADES

La maison de Laval remonte jusqu'au IXe siècle (règne de Hugues Capet) par Yves ou Valla, qui éleva le fort ou château féodal, achevé par son fils.

L'*Histoire de Sablé* donne ainsi la généalogie des seigneurs de Laval :

Yves, marié à Avoise de Mathefelon.

Geoffroy Gui, premier du nom, marié à Berthe.

Guy II, marié à Rotrude de Chateau-du-Loir ; fondateur des prieurés d'Avenières, de Saint-Martin et de l'hôpital de Thévale.

Hamon, marié à Hersende, confirme les donations faites par son père (1070).

Gui III, marié 1° à Denise de Mortain, et, par un deuxième mariage, à Cécile de Bellesme (1090).

Gui IV, marié à Emme ; prend la croix en 1096.

Gui V, marié à Emme d'Anjou ; fondateur de l'abbaye de Clermont.

Gui VI, marié à Avoise de Craon; fondateur de l'abbaye d'Olivet, 1198.

Sa veuve fonde le prieuré de Sainte-Catherine.

Gui VII, fils de Gui VI, meurt sans postérité en 1218; sa sœur, Emme de Laval, héritière de cette maison et veuve déjà de Robert, comte d'Alençon, porte les seigneuries en la maison de Montmorency, par son mariage avec Mathieu II (1218).

Les enfants issus de ce mariage prennent les noms de Gui-Montmorency-Laval. (*Histoire de Sablé.*)

Cette généalogie ne s'accorde pas avec ce qui est dit aux histoires des Croisades. Dans l'une on trouve, en 1096: « Gui III (1), ses frères, Razès, Herpin, Jean et Briançon; « les sires de Passy-Laval et le sire d'Olivet, partis à la suite « de Fergent, duc de Bretagne, pour la première croisade. (Roger. *Noblesse aux Croisades.*)

Et dans le *Musée de Versailles*, on lit : « Guy III, sire de « Laval, et cinq de ses frères, suivirent à la croisade le « duc de Bretagne, Alain Fergent, en 1096. Les exploits de « Guy lui acquirent une telle renommée, que vers l'an 1101, « comme il passait à Rome pour retourner dans sa patrie, le « Pape Pascal II, en reconnaissance des services qu'il avait « rendus à la chrétienté, ordonna que le nom de Guy, qu'il « avait porté avec tant de gloire, resterait héréditairement « attaché à la seigneurie de Laval et se transmettrait de « mâle en mâle au chef de cette famille; ce privilége fut « confirmé par lettres de Philippe Ier, roi de France; les « descendants du sire de Laval restèrent fidèles à l'exemple « qu'il leur avait donné de verser leur sang pour la défense « des Lieux-Saints; et trois Guy, barons de Laval, moururent « successivement en Palestine. »

A la suite de ce passage, il ajoute : « Nous verrons au

(1) Les Généalogies de Le Paige et de l'Histoire de Sablé disent, à la même époque, Guy IV.

« XIIIe siècle les héritiers mâles manquer à cette famille et une « femme en porter le nom dans la maison de Montmorency. » (*Musée de Versailles.*)

Cette femme est EMME, dont parlent les généalogies, mariée à MATHIEU II de MONTMORENCY, qui lui-même prit une glorieuse part aux guerres des croisades et reçut de PHILIPPE-AUGUSTE douze alérions ajoutés à son écusson, en mémoire des douze enseignes prises à la bataille de Bouvines.

Parmi les ancêtres de Matthieu de Montmorency, deux déjà s'étaient signalés dans les guerres de Palestine : THIBAUD, en 1147, et un autre THIBAUD, seigneur de Marly, en 1173.

De son mariage avec EMME de Laval (1), MATTHIEU DE MONTMORENCY eut GUY VIII, chef de la seconde maison de Laval, marié 1° à PHILIPPINE de Vitré et 2° à THOMASE de Mathefelon, et dont le fils, GUY IX, prit la croix en 1270, et suivit le roi SAINT LOUIS à Tunis (2).

LAVAL : de gueules au léopard d'or. (*Musée de Versailles. — Arm. universel. — Arm. du Maine.*)

LAVAL-MONTMORENCY : d'or, à la croix de gueules, brisée de 5 coquilles d'argent, cantonnée de 16 alérions d'azur. (*Arm. universel. — Musée de Versailles.*)

Château féodal des comtes de Laval.

Pont du IXe siècle sur la Mayenne.

Ruines de l'église du bourg Chevereau, bâtie au XIe siècle.

(1) Emme de Laval épousa, par 3e mariage, en 1231, Jean IV de Tocy.

(2) Les historiens des croisades disent Guy VIIe du nom, ce qui nous semble une erreur, si l'on suit l'ordre des généalogies.

MAYENNE

ARCHIDIACONNÉ DE LAVAL. CHEF-LIEU DE DOYENNÉ

Ire, IIe, IIIe ET VIe CROISADES

Les historiens s'accordent sur le nom du premier seigneur de Mayenne, qu'ils appellent MEEN, et qui, disent-ils, était un prince Breton, père de RUILLAND, lequel n'eut qu'une fille, Mélissande, mariée à un seigneur du nom de AUBERT.

Ils sont moins d'accord sur la suite généalogique des sires de Mayenne; nous prenons ici celle donnée par l'*Histoire de Sablé*.

AUBERT, xe siècle, fondateur du prieuré de N.-D. de la Futaie; du prieuré de Saint-Jacques d'Ernée et de l'hermitage de Saint-Barthelemy-de-l'Habit.

GEOFFROY Ier, marié à une femme de la maison de Bretagne; il en eut JUHEL, AUBERT et GUÉRIN.

JUHEL Ier, marié à ÉTIENNETTE, fille du comte de Dol.

Ce JUHEL fut le fondateur du château féodal de Mayenne.

GEOFFROY II, marié à JUDITH, fille du comte FERGENT

de Bretagne, éleva la forteresse de Saint-Célerin et se distingua dans le parti de Geoffroy-Martel contre le duc de Normandie.

GEOFFROY meurt en 1059.

GEOFFROY III, marié à HILDEBERGE, fille du comte de Nantes, fut, disent les historiens, aussi illustre et aussi vaillant que son père, et, comme lui, fit la guerre à Guillaume le Conquérant, avec lequel il finit par prendre alliance.

GAUTHIER Ier, fils aîné de GEOFFROY III, épousa ALIS, fille de Raoul de Beaugency.

Il se trouva à la bataille de Séez, et fit ensuite le voyage de la Terre-Sainte. Avant son départ, il donna à l'église du Mans « de riches présents, consistant en une table d'or, une chapelle couverte d'argent, des livres d'évangiles et des missels « couverts d'or massifs, des urceuls ou flacons, et un encensoir « d'argent doré avec le calice et la croix de pareilles matières, « le tout décoré de pierres précieuses. » (*Le Corvaisier.*) Ces magnifiques choses furent déposées dans le trésor de Saint-Julien, auquel ce chevalier s'était voué d'une façon toute particulière.

A son retour de la Terre-Sainte, il donna à la même église les étendards pris sur les infidèles.

GAUTHIER Ier mourut en 1124 (1).

JUHEL II, son fils, épousa CLÉMENCE de Bellême, fille de Guillaume Talvas.

A l'époque de la seconde croisade, JUHEL, ne pouvant se joindre à l'armée chrétienne ainsi que l'en sollicitait l'évêque Guillaume, permit à plusieurs de ses enfants de prendre la croix.

Cette cérémonie du départ des croisés eut lieu en 1158 (2).

(1) Corvaisier appelle ce Gautier : Geoffroy.
(2) Voyez page 8.

JUHEL II mourut en 1161. — Les enfants qu'il eut de Clémence de Bellême furent :

GEOFFROY IV. — GAUTHIER, HAMELIN, GUILLAUME, GUI et JUHEL.

GEOFFROY IV, l'aîné des fils de JUHEL II, marié, 1° à CONSTANCE de Bretagne et 2° à ISABEAU de Meulant, eut, de sa première femme, MAHAUD, mariée à ANDRÉ, et de son second mariage, HAMON, JUHEL III et deux filles.

Ce fut GEOFFROY IV qui dirigea le départ des croisés de la Mayenne, en 1158 ; trois de ses frères partirent avec lui, GAUTHIER, GUILLAUME et GUI ; son fils HAMON, et un autre sire de Mayenne, du nom de HUMPHROY, les accompagnèrent.

Après ce départ pour la Terre-Sainte, il n'est plus parlé de GEOFFROY IV.

JUHEL III, le plus jeune de ses fils, héritier de ses domaines, marié à Gervaise de Dinan, resta toujours dans les intérêts du roi de France et des ducs de Bretagne ; ce fut, disent des historiens, un illustre et vaillant homme.

Il fit, de concert avec GERVAISE, sa femme, plusieurs fondations pieuses, parmi lesquelles : l'abbaye de Fontaine-Daniel, le prieuré de Bernay, ceux de Fontaine-Géhard et de Montguion.

Une charte datée de 1189 fait mention d'un JUHEL de Mayenne ; les chroniqueurs des guerres des croisades citent aussi un seigneur de Mayenne du nom de JUHEL. Ce fut JUHEL III, mort en Afrique en 1218 ou 1220.

ARTUS, duc de Bretagne, donna à JUHEL les fiefs de Gorron, Ambrières, Châteauneuf, Fosse-Louvain. Aussi, disent les historiens du Maine, cette maison était-elle, dès le XIIe siècle, une des plus considérables de la province. « Les sires de « Mayenne, de Sainte-Suzanne, de Sillé, étaient, avec les « comtes d'Anjou, les seigneurs les plus puissants du pays du « Maine. »

Cette illustre maison de Mayenne s'éteint à JUHEL III (1220), qui n'eut que des filles de son mariage avec GERVAISE DE DINAN, lesquelles se nommaient ISABEAU, JEANNE et MARGUERITE. Ce fut ISABEAU, mariée à DREUX DE MELLO, qui hérita du domaine de Mayenne.

Après la mort de DREUX DE MELLO, arrivée en 1244, sa veuve, ISABEAU DE MAYENNE, épousa LOUIS DE SANCERRE, qui mourut en 1264. ISABEAU n'eut point d'enfant de ces deux mariages, et après elle, en 1256, le domaine de Mayenne échut à ALAIN D'AVAUGOUR, fils de Marguerite de Mayenne, sœur d'Isabeau.

MAYENNE : de gueules, à 6 écussons d'or, 3, 2 et 1. (LE PAIGE.—*Arm. du Maine.*) Les écussons chargés d'une molette d'argent. *Arm. ms.*).

Restes de l'ancien château des ducs de Mayenne (1).

(1) Sert maintenant de prison.

LA FERTÉ-BERNARD

ARCHIDIACONNÉ DE MONTFORT. DOYENNÉ DE LA FERTÉ

Ire ET IIIe CROISADES.

Les premiers seigneurs de La Ferté qui donnèrent leur nom au fief créé par eux ne voulaient pas, disent les historiens, que des habitations s'élevassent autour de leur château féodal, de peur d'en faciliter l'approche aux ennemis; ce ne fut qu'au XIIe siècle, après la paix conclue entre les rois de France et d'Angleterre, que les seigneurs de La Ferté permirent qu'on édifiât dans l'île formée par la rivière de l'Huisne, ce qui devint plus tard la ville de La Ferté (*Le Paige*).

L'évêque AVESGAUD fut, dit-on, le premier seigneur de La Ferté, dont il éleva ou restaura le château (de 997 à 1036). Ce prélat fit le voyage de Palestine, au retour duquel il mourut.

Le deuxième seigneur connu de La Ferté est BERNARD, un des capitaines de Guillaume le Bâtard. Ce BERNARD, Ier du nom, signe l'acte de fondation du prieuré de Céton.

HUGUES et BERNARD II, son frère, confirment à l'abbaye de

Saint-Vincent la donation de Tuffé, et s'engagent à défendre cette même abbaye contre ceux qui la voudraient attaquer (1076).

Bernard II, qui donna, dit-on, son nom au domaine de La Ferté, fonde en 1136 le monastère de Saint-Calais.

Bernard III, signe l'acte de fondation de l'abbaye de Champagne par les seigneurs d'Assé-le-Ribolé, en 1188, et achève d'établir celle de la Pelice en 1189.

Il emprunte à Tours la somme de 20 livres qu'il charge sa femme, Bernard son fils, et Hugues son frère, d'acquitter après lui.

Bernard III meurt en 1190.

Dans un manuscrit relatif aux guerres des croisades, on voit un Bernard de la Ferté à la première croisade (1096 à 1145), et dans le même manuscrit un autre Bernard de la Ferté pendant la troisième croisade (1188 à 1195).

Ces dates se rapportent à l'époque où vivaient Bernard II et Bernard III, son fils ; et ne serait-ce pas au moment de partir pour la Terre-Sainte, que ce dernier aurait contracté l'emprunt qu'il recommande à sa femme et à ses enfants d'acquitter pour lui ? Cette dette est acceptée parBernard IV, dit le Jeune ; conjointement avec sa mère et son oncle, il s'oblige à solder cette somme à la Toussaint prochaine, où à rester en ôtage faute de payement. Plusieurs de ses vassaux garantissent sur l'Évangile l'engagement pris par leur seigneur.

Bernard IV confirme l'acte de fondation de l'abbaye de la Pelice et fait un grand nombre de dons en terres, dîmes, exemptions, franchises, etc., à l'évêque et à l'église du Mans ; au prieuré de Cherré et à l'abbaye de l'Épau (1211 à 1280).

En 1205, Bernard IV signe comme témoin la charte confirmative des dons faits, par Geoffroy III du Perche, à l'abbaye de Tyron.

Hugues de la Ferté transige avec le prieur de Cherré,

relativement aux droits seigneuriaux sur la maison et enclos dudit prieuré; confirme en 1280 les donations faites par ses prédécesseurs, et meurt en 1283 sans laisser d'enfants héritiers de ses domaines.

La Ferté : argent et azur bandé de gueules (*Arm. de la Sarthe.*).

Restes du vieux château de la Ferté.
Petite tourelle où se trouvaient les cachots.
Colombier et chapelle du manoir féodal.

CHATEAU-GONTIER.

ANJOU. — SUR LA MAYENNE

Ire CROISADE

Chateau-Gontier, appelé primitivement Bazoge ou Bazouges, fut surnommé Château-Gontier par Foulques Néra, qui l'appela ainsi, du nom de son concierge. (*Histoire de Sablé.*)

La généalogie des seigneurs de Château-Gontier s'établit, dans *l'Histoire de Sablé*, de la manière suivante :

Yvon ou Yves de Bellesme.

Renaud, 1er du nom, reçoit le domaine de Foulques Néra, son premier possesseur.

Renaud est témoin en 1061, dans une charte de Geoffroy, comte d'Anjou, relative à l'abbaye de Saint-Florant.

Alard, fils de Renaud, marié 1° à Élisabeth de Mathefelon, et 2° à Mathilde, fille de Robert le Bourguignon, meurt sans enfants de ces deux alliances.

Renaud II, frère d'Alard, prend la croix avec Robert le Bourguignon en 1096, meurt à Jérusalem en 1101.

RENAUD III, fils de RENAUD II, meurt sans postérité, le jour même où son père mourait en Terre-Sainte (1101).

GEOFFROY Ier, frère de RENAUD III, lui succède; il épouse Béatrix, de la maison d'Anjou.

GEOFFROY est témoin du don, fait par Foulques Richin à l'évêque d'Angers, de la forêt de Chalonges. Geoffroy eut pour fils Renaud IV, prince accompli et instruit en toute noblesse.

RENAUD IV, fils de Geoffroy, marié à ÉLISABETH N..., eut d'elle deux fils : Renaud et Guicher.

RENAUD V, bienfaiteur de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, en Touraine (1).

ALARD II, fils de RENAUD V, succède à ses trois frères aînés, Geoffroy, Renaud et Guicher, morts sans laisser de postérité.

ALARD III, marié 1° à Marie de Craon, 2° à Mélissende Briolay (1130).

RENAUD VI, que l'on croit frère d'Alard III.

RENAUD VII, fils de Alard III, meurt sans postérité.

ALARD IV, frère de Renaud VII, marié à Emme de Vitré ; fondateur de l'hopital de Château-Gontier (1206) et de l'abbaye de Belle-Branche; meurt en 1226.

JACQUES Ier, marié à AVOISE DE MONTMORENCY, fait cession de ses droits au roi Louis VIII.

RENAUD VIII, mort sans enfants, le dernier de la ligne masculine des premiers seigneurs de Château-Gontier. Le domaine passe à sa sœur EMME, femme de GEOFFROY, seigneur de la Guierche et de Pouancé (1259).

(1) On lit au *Maine-et-Anjou* : Renaud IV eut deux fils, Renaud V et Guicher. Renaud meurt jeune; Guicher mourut jeune aussi, et ce fut Alard II, fils de ce dernier, qui succéda à Renaud IV, son grand-père.

CHATEAU-GONTIER : de gueules à 3 chevrons d'or ; Ménage,
— d'argent à 3 chevrons de gueules (*Arm. Universel.—Arm. du Mans*).

Vestiges de l'ancien château-fort, bâti par Foulques Néra.

MONTMIRAIL

FIEF DU BOURG DE SAINT-ULPHACE, ARCHIDIACONNÉ DE MONTFORT, DOYENNÉ DE LA FERTÉ

Ire, IIe et Ve CROISADES

Le premier seigneur connu du domaine de Montmirail est GUILLAUME GOET ou GOUET, premier du nom, marié à MAHAULD, veuve déjà de Geoffroy de Medem (*Hist. de Sablé*).

Guillaume II, son fils, prit parti contre la maison de Talvas et fut enveloppé dans la vengeance de Mabille, fille de Talvas, qui le fit empoisonner avec Ernauld et Giroie de Courville, vers 1065. Échappant miraculeusement à la mort, GUILLAUME en témoigne à Dieu sa reconnaissance, en prenant la croix, avec HUGUES, son fils aîné. Tous deux meurent en Palestine.

GUILLAUME III, second fils de GUILLAUME II, hérita des domaines du Perche et de Montmirail. Rotrou, seigneur du Petit-Perche, pour se défendre des attaques du sire de Montmirail, fait élever une forteresse sur le tertre, connu, aujourd'hui encore, sous le nom de la Motte-Rotrou (*Pesche*, DICT.).

Divisés et reconciliés plusieurs fois, les sires de Montmirail

et du Perche, GUILLAUME et ROTROU, fondèrent ensemble l'abbaye de Tyron (1136).

GUILLAUME IV succède à Guillaume III, son père ; marié à ÉLISABETH DE CHAMPAGNE, Guillaume IV devient, par cette alliance, beau-frère du roi Louis le Jeune.

Ce seigneur de Montmirail, dernier du nom, meurt en Palestine, en 1170.

Le fief de Montmirail passe, à cette époque, en la maison de Donzi, par le mariage de MABILLE, héritière des domaines de GUILLAUME IV, avec HERVÉ III, seigneur de Donzi, de la maison de Nevers.

HERVÉ IV, son fils, lui succéda.

On lit, à *l'Histoire des Croisades*, RENAUD de Montmirail, frère d'HERVÉ comte de NEVERS, et fils d'HERVÉ de DONZI, prit la croix avec les comtes de Champagne, de Blois et de Montfort. Nommé ambassadeur en Syrie (1203), il y reste jusqu'à l'année suivante ; revient à Constantinople rejoindre l'armée des croisés, et meurt à la bataille d'Andrinople (5e croisade).

AGNÈS, fille unique d'HERVÉ IV, est fiancée, en 1215, à PHILIPPE, fils du roi Louis le Jeune.

MONTMIRAIL : burelé d'argent et de sable, à un lion de gueules (*Arm. Universel*).

Restes des murs d'enceinte.
Château de Montmirail.

SABLÉ

ARCHIPRÊTRÉ ET DOYENNÉ DE SABLÉ

Ire ET IIIe CROISADES

Les historiens ne s'accordent ni sur la généalogie de la maison de Sablé, ni sur l'époque où elle commence.

Ménage lui donne, pour chef, Salomon, au xe siècle; et après lui :

Renaud.

Liziard.

Salomon II.

Hugues.

Salomon III, marié à Godechilde.

Là finit cette première maison de Sablé, après laquelle on retrouve :

Godefroy, mari d'Adelais, fondateur du fief de Solesmes et de l'église de Sablé.

Avoise, fille de Godefroy et d'Adelaïs, héritière de leurs domaines, les transmet à la maison de Nevers, par son mariage avec Robert dit le Bourguignon.

AVOISE et ROBERT fondent l'église de Saint-Malo, en 1067.

Le pape Urbain II, à son passage à Sablé, engage ROBERT à prendre la croix. Robert partit en 1096.

Cette nouvelle et troisième dynastie des seigneurs de Sablé, commencée à Robert Ier, fils d'Avoise et du Bourguignon, se continue ainsi :

1110. ROBERT Ier, marié à GERSENDE DE LA SUZE.

1143. LIZIARD, marié à THIPHAINE DE BRIOLÉ.

1152. ROBERT II, marié à HERSENDE, de la maison d'Antenaise, fondateur de l'abbaye de Belle-Branche, ordre de Cîteaux.

ROBERT III, marié à Clémence de Mayenne, fondateur de l'abbaye de Perray-Neuf.

On lit, à *l'Histoire des Croisades* : « ROBERT III, de Sablé, commanda la flotte qui conduisait en Palestine Richard d'Angleterre. A son arrivée à Ptolémaïs, ROBERT se fit templier, et trois mois après fut élu grand maître du temple ; ses glorieux exploits lui tenant lieu de probation. Robert mourut en 1196 » (*Mus. de Versailles*).

De son mariage avec Clémence de Mayenne, Robert avait eu GEOFFROY, mort sans postérité, et MARGUERITE, mariée en 1209 à GUILLAUME DES ROCHES, Sénéchal d'Anjou et du Maine.

JEANNE, fille aînée de Guillaume des Roches, mariée à AMAURI DE CRAON, hérita de la seigneurie de Sablé.

SABLÉ : de sable à l'aigle éployée d'or (*Arm. du Maine*).

ROBERT DE SABLÉ : losangé d'or et de gueules, écartelé de l'ordre du Temple (*Mus. de Versailles.*)

DES ROCHES : V. Des Roches.

Tours et donjon du château féodal.
Ruines d'anciennes forteresses près de Molancé.
La ferme de la Tour.
Abbaye de Solesmes.

LA FLÈCHE, BEAUGENCY, BEAUMONT

Ire CROISADE.

La première maison des seigneurs de la Flèche, commencée à Lancelin de Beaugency, figure, dès l'origine, aux guerres des croisades (1).

LANCELIN Ier de Beaugency, eut deux fils, Lancelin et Jean.

L'aîné, LANCELIN II, prit le titre de Beaugency.

JEAN prit celui de La Flèche et construisit, sur le Loir, la forteresse, autour de laquelle s'éleva la ville de la Flèche, du moyen âge.

JEAN concède aux moines de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers les terres, fiefs, et droits seigneuriaux considérables, à exercer sur ses domaines de la Flèche; l'acte de cette importante donation, confirmée par ses enfants, est de l'an 1087.

Il concéda au même monastère un droit de péage sur la rivière du Loir, en face de son château, et une dîme de droits de pacage.

Il mourut en 1088, en ce même monastère de Saint-Aubin, comme il en avait exprimé le désir.

(1) Voyez Beaugency.

Ses fils, héritiers de ses domaines, furent : HÉLIE, GAUZBERG et JEAN.

HÉLIE, qui devint seigneur de la Flèche par droit d'héritage et d'aînesse, consentit les dons faits par son père à l'abbaye de Saint-Aubin.

HÉLIE de LA FLÈCHE fut un des hommes les plus braves et les plus illustres de son époque.

Il acheta à HUGUES III, son cousin, le comté du Maine, et le disputa courageusement à Guillaume le Conquérant et à Guillaume le Roux, fils de ce dernier. Il prit la croix à la publication de la première croisade ; mais la défense de ses domaines, menacés et troublés sans cesse par les attaques des princes anglais, l'empêcha de remplir son vœu.

A la mort d'HÉLIE, arrivée en 1110, le comté du Maine passa dans la maison d'Anjou, par le mariage d'EREMBURGE, fille d'HÉLIE, avec FOULQUES, fils de FOULQUES LE RÉCHIN et de BERTRADE (1).

Après le départ de FOULQUES, devenu roi de Jérusalem, GEOFFROY LE BEL, fils de FOULQUES et d'EREMBURGE, réunit en sa possession, ainsi que l'avait fait son père, les comtés du Maine, d'Anjou, de Touraine et celui de La Flèche (1129).

Marié à MATHILDE, fille du roi d'Angleterre, il eut de cette princesse trois fils.

HENRI II, qui devint roi d'Angleterre,

GEOFFROY, comte d'Anjou,

Et GUILLAUME.

A la mort de GEOFFROY LE BEL, en 1151, le domaine de La Flèche revenait de droit à GEOFFROY II, son fils, comte d'Anjou, mais ce dernier fut dépossédé par HENRI II.

HENRI augmenta les revenus du prieuré de La Flèche, fonda

(1) Voyez Foulques d'Anjou.

celui de Saint-André aux portes de la ville; il fonda aussi l'abbaye de Mélinais.

A sa mort, arrivée en 1189, RICHARD-CŒUR-DE-LION, son fils, hérite du comté de La Flèche.

Après ce dernier, ARTHUR DE BRETAGNE, de droit aussi mais non de fait, devient seigneur de La Flèche; dépossédé par Jean-Sans-Terre, comme son oncle l'avait été par HENRI, jamais ARTHUR ne prit possession du domaine, dont JEAN, d'ailleurs, ne jouit pas non plus.

Entre les princes anglais, seigneurs de La Flèche et la maison de Beaumont possesseur de ce fief au XIIIe siècle, existe une lacune difficile à combler. Il est présumable que la seigneurie de La Flèche, revenue à la couronne par la confiscation sur Jean-sans-Terre, fut donnée par Philippe-Auguste à RAOUL III DE BEAUMONT.

RICHARD, fils de Raoul, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Mathilde de Blois, La Flèche et les autres domaines de la maison de Beaumont passent à AGNÈS, sa sœur, qui, les porte, par alliance, en la maison de BRIENNE (1253).

(*Voyez Beaugency* et *Brienne*).

BEAUGENCY

SEIGNEURS DE LA FLÈCHE

Ire ET VIIe CROISADES

La maison de Beaugency, commencée à Lancelin, vers le XIe siècle, compte, dès cette époque, parmi les seigneurs qui prirent la croix.

Lancelin Ier laissa deux fils, Lancelin II et Jean V.

Le premier garda le nom de Beaugency; et Raoul Ier, seigneur de Beaugency, dont il a été fait mention à la 1re croisade, et qui se signala au siége d'Antioche, est, sans nul doute, de cette maison, dont il a d'ailleurs les armes (*Mus. de Versailles*).

Un chevalier du même nom, Simon II, de Beaugency, est cité aux dernières guerres de Palestine, comme ayant accompagné le roi saint Louis en 1248 (*Mus. de Versailles*).

Beaugency : échiqueté d'or et d'azur, à la fasce de gueules (*Mus. de Versailles*).

LA SUZE

ARCHIPRÊTRÉ DE SABLÉ. — DOYENNÉ DE VALLON

Ire CROISADE

Le plus ancien seigneur de La Suze, dont il soit fait mention par les Chartes, est RENAUD Ier ; son nom se trouve sur un acte de donation (faite au profit des moines de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers) de l'église de Malicorne.

Le nom de RENAUD Ier se trouve encore dans l'acte de confirmation, comme seigneur du fief, de la donation faite de l'église de Saint-Corneille de Bagnols, au monastère de Saint-Vincent par l'évêque du Mans (de 1036 à 1055).

Le deuxième seigneur de la Suze est DROGON Ier, père de DROGON II et de RENAUD.

Ces deux derniers souscrivent, comme témoins avec leur père, à l'acte de fondation du prieuré de Rouëzé, par Loudon, seigneur dudit lieu (*Hist. de Sablé*).

HUBERT DE LA SUZE paraît comme témoin dans la charte des concessions faites par Hugues III, comte du Maine, à l'évêque Hoël et à ses chanoines (1095).

HUBERT DE LA SUZE, prit la croix et mourut en Palestine, vers l'an 1110.

Ce fut le dernier seigneur de cette ancienne maison de La Suze, sur laquelle les historiens de la province donnent d'ailleurs peu de détails.

Le fief de La Suze passe, au XIIe siècle, dans la maison des ROCHES, par le mariage d'HERSENDE DE LA SUZE avec ROBERT DE SABLÉ, Ier du nom; et, un siècle plus tard, 1220, en celle de CHATEAUDUN, par le mariage de CLÉMENCE DES ROCHES avec GEOFFROY, vicomte DE CHATEAUDUN, VIe du nom.

LA SUZE : trois chevrons de sable brisés (*Pesche*).

— de sable, freté d'argent de 6 pièces, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné d'or (*Ménage*).

L'église ; ancienne chapelle du château.

Restes de l'ancien manoir féodal (1).

(1) Servant actuellement d'hôtel de ville.

CHOURCES

TERRE EN SAINT-SYMPHORIEN, ARCHIDIACONÉ DE SABLÉ

DOYENNÉ DE VALLON

Ire ET IIe CROISADES

La maison de Chources, connue dès le XIe siècle, posséda les fiefs de Chources, Bernay, Ballon, Saint-Aignan, Malicorne, etc.

En 1085, PATRY DE CHOURCES fait le voyage de Palestine, recommandant son fils aux religieux de la Couture; il leur « donne la propriété de terres, vignes, prairies, situées en « la paroisse de Bernay; la jouissance de tous droits féodaux, « à la charge de prier Dieu pour le repos de son âme, et aussi « pour le repos de l'âme du seigneur de Brûlon, fils de « Geoffroy, tué par lui dans une rencontre (*Le Corvaisier*). »

HUGUES DE CHOURCES, fils de PATRY, ratifie cette donation, en présence de GEOFFROY DE BRULON, père de la victime; en présence aussi de ODON et FOULQUES DE MONTFAUCON, et ROBERT DE FOULLETOURTE.

Il fonde en 1093 le prieuré de Saint-Mars-sous-Ballon, et

fait don à l'abbaye de la Couture de l'église de Saint-Mars-la-Bruyère, en présence de HUGUES DE LAVAL, GEOFFROY DE THEVAL et GUILLAUME DE GLATIGNY.

Vers le même temps, PATRY DE CHOURCES et MATHILDE, sa femme, donnent à cette abbaye l'église de Dodington, en Angleterre.

En 1142, un autre PATRY DE CHOURCES fonde l'abbaye de Tyronneau.

On voit le nom de PAYEN DE CHOURCES sur la liste des seigneurs partis à la suite du sire de Mayenne, en 1158.

Quelques années plus tard, un PAYEN DE CHOURCES, le même peut être que celui nommé aux croisades, donne à l'abbaye de la Couture les dîmes du four et des moulins de Brûlon.

CHOURCES : d'argent à 5 burèles de gueules (*Arm. Universel.*) (*Arm. du Maine*).

DREUX

SEIGNEURS DE CHATEAU-DU-LOIR

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE CHATEAU-DU-LOIR

Ire ET VIIe CROISADES

Le premier seigneur connu de Château-du-Loir est HAMON, surnommé du nom du fief, et marié à HILDEBERGE, de la maison de BELLESME.

ROBERT BOUCHARD, fils d'HAMON, héritier du domaine (1067), n'eut qu'une fille, MATHILDE, mariée à HÉLIE DE LA FLÈCHE, et dont la fille unique, EREMRURGE, épouse FOULQUES D'ANJOU, depuis roi de Jérusalem.

La seigneurie de Château-du-Loir, revenue à la couronne, est donnée par PHILIPPE-AUGUSTE à GUILLAUME DES ROCHES.

CLÉMENCE DES ROCHES, héritière du domaine, est mariée à GEOFFROY IV, vicomte DE CHATEAUDUN, seigneur de Mondoubleau et de Saint-Calais.

En 1248, GEOFFROY DE CHATEAUDUN, prêt à partir pour la

croisade, fait, du consentement de CLÉMENCE, sa femme, le partage de ses domaines entre ses enfants, et donne à JEANNE, sa fille aînée, la seigneurie de Château-du-Loir.

JEANNE, dame de CHATEAU-DU-LOIR, est mariée à JEAN, comte DE MONTFORT-L'AMAURY, lequel suivit SAINT LOUIS à son voyage d'outre-mer et mourut en Chypre l'an 1249.

Leur fille BÉATRIX, dame de CHATEAU-DU-LOIR, est mariée à ROBERT IV DE DREUX, de la maison de Dreux, dont deux membres se distinguèrent aux guerres des croisades ; savoir :

ROBERT Ier du nom, comte de Beu, qui, au moment de partir pour la délivrance de la Terre-Sainte (1248), fit un acte d'accommodement avec l'abbé et les moines de Longpont (*Mus. de Versailles*).

Et PIERRE DE DREUX, dit MAUCLERC, duc de Bretagne, qui prit la croix avec SAINT LOUIS, fut blessé à la Massoure en 1250; fait prisonnier et racheté en même temps que le roi de France, et mourut au retour, pendant la traversée, à la fin de mai 1250.

CHATEAU-DU-LOIR :	de gueules écartelé d'argent, à la croix ancrée d'argent et de gueules de l'un en l'autre (*Arm. du Mans*).
DES ROCHES :	(*Voyez des Roches*).
CHATEAUDUN :	(*Voyez Châteaudun*).
MONTFORT-L'AMAURY :	de gueules au lion d'argent, à la queue fourchue (*Arm. du Maine*).
DREUX :	échiquetée d'or et d'azur, à la bordure engrêlée de gueules (*Mus. de Versailles.*) (*Arm. du Maine*).

Tour, reste de l'ancien château, construit vers le xe siècle.

ASSÉ-LE-RIBOUL

ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS. — DOYENNÉ DE SILLÉ

Ire ET IIe CROISADES

La paroisse d'Assé reçut son nom de la maison de Ribolé, fondatrice de l'abbaye de Champagne, des prieurés de Tennie, Saint-Pavin-des-Champs, Neuvillalais et Assé.

En 1045, Guillaume d'Assé donne, avec l'autorisation de Geoffroy son frère, l'église de cette paroisse à l'abbaye de Saint-Nicolas, donation confirmée par le pape Eugène III. (*Cauvin*, Dic.)

En 1081, Hubert Ribolé et sa femme Gloriande, pour s'acquitter d'un vœu fait pendant leur captivité en Angleterre, font des dons considérables à l'abbaye de la Couture. Les témoins de cette donation furent :

Hubert, Geoffroy, Guérin et Foulques de Tennie, Hubert de La Suze, Herbert de la Guierche et Guillaume de Tucé (*Le Corvaisier*, *Histoire des Évêques du Mans*).

A l'époque de la 1re croisade, Aubry le Riboul, Guillaume Radray son frère, et Geoffroy le Sénechal, aussi de la

maison d'Assé, suivent Godefroy de Bouillon au voyage de Jérusalem.

C'est en 1126 que FOULQUES RIBOLÉ et BÉATRIX, sa femme, fondent le prieuré de Saint-Pavin-des-Champs.

En 1158, FOULQUES (le même peut-être), fondateur du prieuré de Saint-Pavin, prend la croix avec LOUIS et HENRI DE RIBOLÉ, à la suite du sire de Mayenne.

En 1188, un FOULQUES RIBOLÉ fonde, de concert avec EMME, sa femme, l'abbaye de Champagne, donnée par eux aux religieux de l'ordre de Citeaux, du consentement de HUBERT D'ASSÉ, leur fils, de BÉATRIX, leur fille, et en présence de :

JUHEL DE MAYENNE.

HAMELIN DE CHOURCES.

BERNARD DE LA FERTÉ.

RAOUL LE PORC.

GUILLAUME D'ASSÉ, et autres chevaliers de marque. (*Le Corvaisier.*)

Vers le XIIIe siècle, GUILLAUME fonde le prieuré d'Assé et celui de Saint-Nicolas.

La maison Ribolé d'Assé s'éteint à ALIX, fille de FOULQUES RIBOLÉ D'ASSÉ et de JEANNE DE MONTEJEAN.

Unique héritière des seigneurs de Ribolé, ALIX fait passer leurs domaines en la maison de BEAUMANOIR, par son mariage avec JEAN Ier DE BEAUMANOIR.

ASSÉ-LE-RIBOUL : parti emmanché de sable et d'argent de 8 pièces. (*Arm. Universel. — Arm. du Maine.*)

GUILLAUME RADRAY D'ASSÉ : de même au lambel (1) de gueules mancel. (*Le Paige.*)

(1) Lambel, marque distinctive des puinés.

Geoffroy le Sénéchal : emmanché de sable et d'argent de 8 pièces au baston de gueules, en bessine besandé d'or (1). (*Le Paige.*)

Ruines du château d'Assé, des XIe ou XIIe siècles.

Maison, au Mans, appelée Cour-d'Assé; demeure des anciens seigneurs de Ribolé (2).

Eglise de Saint-Pavin-de-la-Cité, originairement chapelle de la maison seigneuriale, où se tenait la juridiction.

(1) Bâton de gueules, péri en bande, chargé de besants d'or.
(2) Entre la Grande-Rue et celle de Saint-Pavin.

MONTGOMMERY

SEIGNEURS DE SONNOIS ET DE ROCHE-MABILLE

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE SONNOIS. ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE PASSAIS

Ire CROISADE

Le Sonnois, appartenant dès l'origine au comte du Maine, fut envahi, au IXe siècle, disent les historiens, par YVES DE BELLESME, dont un des successeurs reçut de RICHARD, duc de Normandie, le fief de la Roche-Mabille.

Au XIe siècle, ces domaines passent de la maison de BELLESME en celle de MONTGOMMERY, par le mariage de MABILLE DE BELLESME avec Roger II, de cette maison de MONTGOMMERY, maison originaire de Normandie.

ROGER DE MONTGOMMERY et sa femme, MABILLE, furent fondateurs et bienfaiteurs de plusieurs établissements pieux : c'est à eux que sont dus, entre autres : la collégiale, devenue, plus tard, prieuré de la Roche; le prieuré du Val,

dans le Sonnois ; celui de Saint-Paul-le-Vicomte, donné à l'abbaye de Séez, 1070.

C'est à MABILLE qu'est attribuée la fondation d'une forteresse à la *Roche-Mabille*, dont les ruines se voyaient encore au XVIIIe siècle ; et d'une ville, dont les portes murales se voyaient aussi à la même époque.

Les histoires des croisades mentionnent PHILIPPE DE MONTGOMMERY, parti à la suite de ROBERT DE NORMANDIE, en 1096, et mort à Antioche deux ans après ;

GUILAUME et GUI, croisés en 1147, avec le Roi LOUIS-LE-JEUNE.

MONTGOMMERY : azur, au lion d'or, armé et lampassé d'argent. (*Musée de Versailles.*)

LA FERRIÈRE

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE PASSAIS.

Ire ET IIIe CROISADES

Le fief de la Ferrière donna son nom à une famille, connue, dès le XIe siècle, par JEAN Ier, seigneur de ce domaine.

JEAN Ier eut cinq fils, qui furent :

GUILLAUME, marié, en 1113, à JEANNE MARÉCHAL.

GEOFFROY et JEAN, qui vendirent le châtel et seigneurie de Meslé, pour faire, en 1095, le voyage de la Terre-Sainte.

HENRI et JOSSELIN, qui suivirent Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et s'établirent en ce dernier pays.

GUILLAUME, l'aîné des fils de JEAN Ier, eut, de son mariage avec JEANNE MARÉCHAL :

ROGER, baron de la Ferrière, qui, de son premier mariage avec BERTHE DE HUMELIN, eut VALÉRAN, tige des seigneurs de la Ferrière ; et d'un second mariage avec JEANNE DINDRAI, eut RICHARD ; lequel RICHARD, pour suivre en Terre-Sainte RICHARD d'Angleterre, vendit, en 1171, ses seigneuries de Saint-Front et de Bois-Thibault.

La Ferrière : d'or, à 6 fers de mulet d'azur, cloués d'argent. (*Le Paige.*)

— de vair plein. (*Arm. ms.*)

MAILLÉ

SEIGNEURS DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS ET D'ENTRAMMES

Ire, IIIe ET VIIe CROISADES

La maison de Maillé, originaire de la Touraine, où elle est connue dès le XIe siècle, posséda, dès cette époque aussi, des fiefs en la province du Maine.

Le Paige donne la généalogie de cette maison, qui possédait, à son origine, la première baronnie de Touraine et avait droit de porter la bannière de cette province.

Cette généalogie s'établit ainsi :

GILDUIN de Maillé, marié à AGNÈS.

HARDOUIN Ier de Maillé, 1084, marié à BÉATRIX.

JACQUELIN de Maillé, marié à ADELAÏS.

HARDOUIN II.

HARDOUIN III.

HARDOUIN IV, marié à JEANNE DE THOUARS.

HARDOUIN V, marié à JEANNE DE BEAUCAY ; prit la croix à la suite de saint LOUIS, en 1248.

HARDOUIN VI, en qui se continue la race de cette première branche des sires de Maillé. (*Le Paige.*)

Les historiens des croisades parlent des sires de MAILLÉ, de la noble famille d'Anjou, qui, sans nul doute, appartiennent à cette maison de Maillé ; ce sont :

FOULQUES DE MAILLÉ, qui prit la croix en 1096.

JACQUELIN DE MAILLÉ, chevalier du Temple, cité avec admiration par les chroniqueurs du temps, pour l'héroïsme, presque surnaturel, qu'il déploya dans un combat soutenu, près de Nazareth, par cinq cents chevaliers de l'Hôpital et du Temple, contre toute l'armée de Saladin, 1187.

Et enfin, en 1248, HARDOUIN V DE MAILLÉ, cité plus haut par l'historien du Maine.

DE MAILLÉ : d'or à 3 fasces ondées de gueules. (*Musée de Versailles.*)

Voyez ENTRAMMES.

CLINCHAMP

SEIGNEURS DE CHAVIGNY ET DE SAINT-MARCEAU

ARCHIDIACONÉ DE SONNOIS. DOYENNÉ DE BEAUMONT

Ire ET VIIe CROISADES

La maison de Clinchamp, originaire du Perche, où elle tenait, dès le xe siècle, un rang illustre, et depuis longtemps aussi établie au Maine, comme seigneurs de Saint-Marceau, remonte en cette dernière province, et par titres authentiques, jusqu'au xie siècle, à Gervais de Clinchamp, marié, en 1060, à Jeanne de malicorne ; de ce mariage naissent :

François-Louis et Gautier.

François-Louis, marié à Marie d'Ingrandes, en 1092, en qui se continue la branche aînée de Clinchamp, et dont on établit ainsi la généalogie :

Louis Ier de Clinchamp, écuyer, marié à Louise de Laval, en 1129.

Francois Ier de Clinchamp, écuyer, marié à Elisabeth de Choiseul, 1160.

Louis II de Clinchamp, écuyer, marié à Marie de Matignon, en 1200.

Marin de Clinchamp, écuyer, marié à Jacqueline de Lavardin, 1227.

Odo de Clinchamp, écuyer, qui fit ériger en comté la terre de Clinchamp, au Maine; marié à Marguerite de Beaumanoir, en 1265.

Louis III, comte de Clinchamp, marié à Isabeau d'Aubemarre, en 1300 (1).

Au xie siècle, Gauthier, fils puîné de Gervais, s'établit en Normandie; y fonde le fief de Clinchamp, dans la vicomté de Falaise, gardant les armes de sa maison, qui étaient alors d'argent à merlettes de gueules sans nombre (2); son fils, Gervais, ayant, dans un combat en Angleterre, sauvé la vie à Guillaume-le-Conquérant, ce prince lui permit d'ajouter à son nom celui de Bellemare, et lui donna, pour blason, un gonfanon de gueules.

Alain, fils de Gervais, prit part à la première croisade, et un autre sire de Clinchamp suivit le roi saint Louis en Palestine. (*Roger*. — *Pesche*, *Dict.*)

Clinchamp, au Maine : d'argent à merlettes de gueules, sans nombre.

Clinchamp, aux croisades : d'argent au gonfanon de gueules. (*Généalogie de la maison de Clinchamp*. — Le Paige.)

(1) Cette branche aînée de la maison de Clinchamp se perpétue jusqu'au xixe siècle.

(2) Au xve siècle, un cadet de la maison de Clinchamp réduisit à 6 le nombre de merlettes de gueules, et coupa l'écu d'une bande vivrée, aussi de gueules.

GUÉRIN DE TENNIE

TENNIE, ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS, DOYENNÉ DE SILLÉ

Ire CROISADE

Vers le xe siècle, un Guérin, ou Garin, de Tennie, donne l'église du lieu au monastère de la Couture, du Mans.

Guérin, seigneur de Tennie, suivit Robert de Normandie à la première croisade, s'y distingua par de beaux faits d'armes et entra, un des premiers, dans la ville de Jérusalem. (*Le Corvaisier.*)

Son fils, ayant quitté le parti du comte du Maine, pour suivre celui du duc de Normandie, fut dépossédé de ses biens par le seigneur suzerain, au profit de Foulques Ribolé. (1118.)

Guérin : d'or à la fasce de gueules. (*Arm. univers.*)

Église du xie siècle.

Château flanqué de tours et percé de meurtrières.

VITRÉ

Ire, IIe, IIIe ET VIe CROISADES

Vitré, maison de Bretagne, établie au Maine dès le XIIe siècle, par alliance de TRISTAN DE VITRÉ avec Ynoguen, dame de FOUGÈRES.

ROBERT DE VITRÉ, fils de TRISTAN, au retour de son voyage à Jérusalem, est fait prisonnier par GUI DE LAVAL, qui, pour rançon, lui demande ses héritages. (1078.) — (*Histoire de Sablé.*)

HENRI DE VITRÉ est nommé parmi les seigneurs qui prirent la croix en 1158.

En 1190, un seigneur du même nom suivit en Terre-Sainte le roi PHILIPPE-AUGUSTE.

En 1244, ANDRÉ de VITRÉ prend la croix; revenu une première fois de Palestine, il y retourne sous les ordres de PIERRE DE MAUCLERC, duc de Bretagne, en 1248.

ANDRÉ fut tué à la bataille de la Massoure. (*Musée de Versailles.*)

VITRÉ : de gueules au lion contourné d'argent, couronné de de même. (*Musée de Vers. — Arm. univers.*)

— de gueules au lion d'or. (*Arm. du Mans.*)

CHEVILLÉ

ARCHIDIACONÉ DE SABLÉ. DOYENNÉ DE BRULON

Ire CROISADE

Le bourg de Chevillé a donné son nom à une famille dont un membre, Foulques de Chevillé, assista, comme témoin, à l'acte de fondation du prieuré d'Auvers par un seigneur d'Avoise, en 1015.

En 1050, Geoffroy de Chevillé est témoin aussi à l'acte de donation d'une dîme accordée, par Geoffroy de Brûlon, à la même abbaye.

Un manuscrit de la Bibliothèque impériale nomme un sire de Chevillé à la première croisade. (1096 à 1145.)

Chevillé, au Maine : d'or, fasce de gueules; en chef, 3 roses de gueules cœurées d'or ; en pointe , 1 croissant aussi de gueules. (*Arm. du Maine.*)

Maison de la Barre, où se percevaient les droits seigneuriaux.

Maison dite de l'Hôpital, dans le bas bourg.

BRETEL (BRESTEL)

DOMAINE SEIGNEURIAL. PAROISSE DE ROUESSÉ-FONTAINE.
ARCHIDIACONÉ DE SONNOIS. DOYENNÉ DE FRESNAY.

Ire CROISADE.

La maison de Bretel, branche puînée de celle de Beaumont, tire son nom du fief de Bretel.

Cette maison est fondatrice du prieuré de la Pelouze, à Lombron.

En 1096, Guillaume de Bretel donne à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de Dangeul.

En 1116, le même chevalier et Raoul de Beaumont rapportent de Jérusalem un morceau de la vraie croix, des pierres du mont des Oliviers, du jardin de Gethsémani, de la montagne du Calvaire et du tombeau du Christ.

Bretel, Brestel : d'azur au lion d'or. (*Arm. du Mans.*)
— d'azur à 3 besants d'or. (*Arm. univers.*)

Château de Brestel.

BEAUFAY

GRAND ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE BALLON

Ire CROISADE

Dans l'acte de donation de l'église de Saint Léonard, donation faite par Robert de Bellesme, au profit des moines de Marmoutiers, on voit figurer, comme témoin, Guillaume de Beaufay. (1092.) — (*Le Paige.*)

Dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, on voit le nom d'un sire de Beaufay, au Maine, parmi les chevaliers qui prirent part à la première croisade. (*Roger.*)

Plus tard, 1275, on voit Gui de Gallande, chevalier de la paroisse de Beaufay, bienfaiteur de l'église du Mans.

CARBONNEL

MOULINS-LE-CARBONNEL, GRAND ARCHIDIACONÉ. DOYENNÉ DE FRESNAY.

Ire ET IIe CROISADES.

La maison LE CARBONNEL, originaire de Normandie, alliée à celle de Moulins, connue dès le XIe siècle et établie au Mans dès cette époque même, eut alors un de ses membres, GUILLAUME LE CARBONNEL, qui prit la croix en 1096, et suivit en Palestine le duc Robert de Normandie. (*Histoire des Évêques.* — *Histoire de Sablé.*)

A la deuxième croisade, il est fait mention de HENRI, FOULQUES et RAINOLD DE CARBONNEL, partis avec le sire de Mayenne, en 1158.

Le Musée de Versailles cite RICHARD, HUE et JEAN DE CARBONNEL, comme ayant pris part aux croisades ; il ne signale aucune époque. (*Mus. de Vers.*)

CARBONNEL : coupé de gueules et d'azur, à 3 tourteaux d'hermine, 2 et 1. (*Arm. univers.* — *Arm. du Maine.*)

AVERTON

PAROISSE DE L'ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS. DOYENNÉ DE JAVRON

Ire ET IIIe CROISADES

1100. Bouchard d'Averton est témoin de la donation de l'église de Connerré, faite à l'abbaye de Saint-Vincent.

Adrien et Louis d'Averton sont cités parmi les seigneurs du Maine qui prirent part à la première croisade. (*Roger, Histoire des Croisades; manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

En 1189, Geoffroy d'Averton est cité dans une charte de Geoffroy de Mayenne.

Averton : de gueules à 3 jumelles d'argent. (*Arm. du Maine.*)

Vieux château d'Averton, près le bourg.

MONTENAY

ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE

Ire ET IIe CROISADES.

Guillaume de Montenay suivit le duc Guillaume de Normandie à la conquête de Jérusalem. (*Histoire de Sablé.* — Le Paige.)

Un autre sire de Montenay, Maurice, suivit, en 1158, Geoffroy de Mayenne. (*Hist. de Sablé.*)

Montenay : d'or à deux fasces d'azur, accompagnées de 9 coquilles de gueules, 4, 3, 2. (*Arm. univers.* — *Arm. du Mans.*)

FOUGÈRES DE LA RONGÈRE

LA RONGÈRE. ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE LAVAL.

IIe ET VIe CROISADES.

La maison de Fougères est connue dès le commencement du XIIe siècle par RAOUL DE FOUGÈRES, fondateur de l'abbaye de Savigny, en 1112.

On trouve, sur la liste des seigneurs qui se croisèrent en 1158, HUMPHROY OU GEOFFROY DE FOUGÈRES, fils de GUILLAUME, sire de la Rongère.

Et sur la même liste : HENRI DE LA RONGÈRE, seigneur de Saint-Sulpis.

En 1176, la chronique de Savigny mentionne RAOUL DE FOUGÈRES; et en 1235, la même chronique dit qu'un RAOUL DE FOUGÈRES fut armé chevalier par le roi saint Louis. (*Hist. de Sablé.*)

Au XIIIe siècle, le domaine de la Rongère est vendu à MATHIEU DE QUATRE-BARBES par HARDOUIN DE FOUGÈRES.

FOUGÈRES : d'azur au chef losangé d'or et de gueules de 2 traits. (*Arm. du Maine.*)

LOUDON

FIEF EN LA PAROISSE DE PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE. ARCHIDIACONÉ DE CHATEAU-DU-LOIR. DOYENNÉ D'OIZÉ.

IIe CROISADE

Le fief de Loudon a donné son nom à une maison, depuis longtemps éteinte, et dont deux membres, Robert et Guerrelet, suivirent, à la croisade de 1158, le sire Geoffroy de Mayenne. (*Le Corvaisier.*)

La maison de Loudon possédait aussi la seigneurie du Tronchet, dans l'archidiaconé de Passais, et pour laquelle, en 1135, Hugues, seigneur de Loudon et du Tronchet, rend hommage à saint Bernard, abbé de Saint-Michel. (*Cauvin, Diction.*)

Ces seigneuries passent de la maison de Loudon en celle de Morin, par l'alliance de Guillaume Morin et d'Herscende de Loudon, unique héritière du domaine de Loudon et du Tronchet. (*Le Corvaisier.*)

Loudon : d'argent à 6 rosettes de gueules, 3, 2, 1. (*Le Corvaisier.*)

Restes de l'ancien château du Tronchet.

COESMES

TERRE SEIGNEURIALE, AU CLOCHER D'ANCINNES. ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE SONNOIS.

IIe CROISADE.

En 1150, Hugues de Coesmes est témoin de l'arrangement conclu entre les moines de Saint-Julien et ceux de Saint-Martin de Séez, relatif aux limites de la paroisse d'Ancinnes.

En 1158, Guillaume de Coesmes, Foulques, Mathieu, Gervais, Amaury, Barthélemy et Drogon, ses frères, font don de la cure d'Ancinnes au chapitre de Saint-Julien.

Et l'*Histoire de Sablé* nomme, dans la liste des seigneurs partis, à cette époque, à la suite du sire de Mayenne, Angelbaud de Coesmes et Éléazard, son fils.

En 1234, Mathieu de Coesmes est sénéchal du duc de Bretagne et bailli de Bellesme.

La maison de Coësmes posséda un grand nombre de fiefs en Anjou, au Perche et au Maine.

Coesmes : d'or au lion d'azur, armé et lampassé de gueules. (*Arm. du Maine.*)

Restes du château d'Ancinnes, auquel était annexée la seigneurie (1).

(1) Sert actuellement de corps de ferme.

LA GUERCHE OU GUIERCHE

LA GUERCHE EN BRETAGNE. LA GUIERCHE, QUINTES DU MANS.

IIe CROISADE.

On trouve à l'*Histoire de Sablé*, sur la liste des croisés de 1158, Henri et Yves de la Guierche.

La même *Histoire de Sablé*, dans sa généalogie de la maison de la Guierche, ne parle pas de ces deux chevaliers.

Le Paige, dans l'historique de la maison de la Guierche (*Quintes du Mans*), place les noms de Henri et Yves comme appartenant à cette maison.

Voici ce qui est dit sur ces deux familles par les deux historiens cités (1).

MAISON DE BRETAGNE.

Sylvestre, seigneur de Pouancé, chef de la maison de la Guierche.

Geoffroy Ier.

(1) Pesche dit, à l'article de *La Guierche* : « Nous persistons à croire, « comme nous l'avons dit aux articles *Beillé* et *Boëssé-le-Sec*, que tous « les seigneurs désignés sur la liste des croisés, avec Geoffroy de Mayenne,

GAUTIER HAY, marié à BASILIE ; fondateur du prieuré de la Madelaine, 1094.

GUILLAUME Ier, marié à ROBERTE DE VITRÉ.

HUGUES, marié à MARQUISE de CRAON.

GEOFFROY II.

GUILLAUME II, fondateur du prieuré des chanoines de la Madelaine, 1206.

GEOFFROY III, marié à EMME DE CHATEAU-GONTIER.

GEOFFROY IV, mort sans postérité. (*Hist. de Sablé.*)

MAISON DE LA GUIERCHE (QUINTES DU MANS)

AUDRAN DE LA GUIERCHE, témoin d'une convention relative à l'église du Mans, 1080.

HERBERT, fondateur de la chapelle du château, 1081.

HERBERT II, fils du fondateur, en contestation avec les moines de la Couture, à l'occasion de la chapelle fondée par son père.

JEAN DE LA GUIERCHE, signataire de l'acte de fondation du prieuré de Villaine, 1090. (*Le Paige.*)

JULIENNE DE LA GUIERCHE, veuve d'un seigneur d'Anthenaise, fondatrice, dans son château, d'une chapellenie en l'honneur de la Vierge et de l'apôtre saint Jacques, 1276. (*Cauvin.*)

« étaient du Bas-Maine et de la Bretagne, à très-peu près ; et que ceux « du Haut-Maine, en petit nombre, les plus rapprochés à l'ouest, étaient « les seigneurs de Chemiré, Malicorne, Chources, Assé. Nous pensons, par « conséquent, qu'il s'agit ici d'un seigneur de la ville de Guerche en Bre- « tagne, et non de cette commune-ci. » (*Dict. topog.*)

MALICORNE

BOURG ET PAROISSE DE L'ARCHIDIACONÉ DE SABLÉ. DOYENNÉ DE CLERMONT.

IIe CROISADE

La maison de Malicorne, que l'on croit originaire de l'Anjou, établie au Maine vers le XIe siècle, donna son nom à un bourg de cette province.

En 1060, JEANNE DE MALICORNE contracte alliance avec GERVAIS de CLINCHAMP, écuyer, ainsi qu'il est justifié par partage noble, reçu par Lenoir, notaire au Mans. (*Généalogie de la maison de Clinchamp.*)

En 1080, BASILE DE MALICORNE et sa femme, SERATA, donnent à l'abbaye de Saint-Aubin l'église de Saint-Sylvestre, de Malicorne. (*Cauvin, Diction.*)

En 1097, GEOFFROY DE MALICORNE termine un procès avec les moines de la Couture, en leur payant 45 sols de deniers.

Vers le même temps, HUGUES DE MALICORNE donne l'église de Pirmil à l'abbaye de Saint-Vincent et fonde le prieuré de Noyen. (1098.)

On trouve, avant 1090, dans un titre de l'abbaye de Saint-Aubin, d'Angers, un seigneur de Malicorne, du nom de LONUTHON, et, après lui, des seigneurs du nom de WAUDIN. (*Le Paige.*)

En 1158, THIBAUD de Malicorne et un des siens prennent la croix, à la suite de GEOFFROY DE MAYENNE (1).

Famille éteinte.

MALICORNE : de sable à trois poissons passant l'un sur l'autre. (*Généalogie de la maison de Clinchamp.*)

---

(1) Le domaine se retrouve, au XIVe siècle, dans la maison de Chources.

ENTRAMMES

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE SABLÉ

IIe CROISADE

Au XIe siècle, HAMON D'ENTRAMMES est cité dans un cartulaire des moines de Marmoutiers, touchant le différend existant entre ces moines et ceux de la Couture, au sujet de l'église de Saint-Macut, de Sablé. (*Hist. de Sablé.*)

Le prieuré d'Entrammes est fondé par les seigneurs de ce domaine, vers le XIe ou le XIIe siècle.

En 1150, ROBERT D'ENTRAMMES signe l'acte de fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon.

Et en 1158, JOSSELIN et URSIN D'ENTRAMMES prennent la croix avec le sire de Mayenne.

L'abbaye de Port-Ringeart est fondée, en 1232, par THIBAUD, seigneur d'ENTRAMMES.

ENTRAMMES : d'or à 6 écussons de gueules, 3, 2, 1. (*Arm. ms.*)

Abbaye du Port-Ringeart.

DES ROCHES

TERRE DU VENDOMOIS

IIe ET IVe CROISADES

La désignation des Roches appartient à plusieurs terres du Maine (1).

Ménage, parlant de la maison des Roches et rapportant plusieurs actes qui semblent relatifs aux membres de cette famille, la croit originaire du Vendômois. Il cite : Jean des Roches, témoin de la fondation de l'abbaye de Vendôme (1040), et, aux époques suivantes, plusieurs seigneurs du nom de des Roches, qui figurent également dans plusieurs chartes.

En 1212, un Baudoin des Roches, au moment de partir pour la Terre-Sainte, donne à l'hôpital Saint-Jean, d'Angers, 20 sols de rente ; le même seigneur des Roches donne une somme égale à l'hôpital de Jérusalem, situé aussi à Angers.

(1) Châtellenie au nord de Poncé ; Terre seigneuriale près Saint-Saturnin ; Terre féodale près de Sceaux.

Payen des Roches, qui prit la croix en 1158, était-il de cette maison?

Des Roches, Anjou ou Vendômois : d'argent à la bande fuselée de gueules. (*Ménage.*)

LANDIVI

ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE

IIe ET IVe CROISADES

Le fief de Landivi donna son nom à ses seigneurs.

Dès 1096, on voit GRIMOALD DE LANDIVI.

En 1105, GUI DE LANDIVI fait don de trois *masures* à l'abbaye Blanche.

En 1158, PHILIPPE approuve une fondation faite par Pierre de Saint-Hilaire, comte de Mortain.

En 1158, RICHARD, GUILLAUME, PHILIPPE et ROBERT prennent la croix avec Geoffroy de Mayenne. (*Le Paige. — Hist. de Sablé. — Cauvin, Diction. géog.*)

En 1195, on trouve, au nombre des chevaliers de l'armée navale, JEAN DE LANDIVI.

Les seigneurs de Landivi, bienfaiteurs de l'abbaye de Savigny, y avaient leur sépulture dans la chapelle de Sainte-Catherine, où se voyaient leurs armes.

La seigneurie de cette maison, éteinte depuis longtemps, passa en celle de Scepeaux.

LANDIVI : Burelé d'or et de gueules de 8 pièces. (*Arm. du Maine. — Le Paige.*)

ANTENAISE

CHAPELLE ANTENAISE. PAROISSE DE L'ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE SABLÉ.

IIe ET IIIe CROISADES

La maison d'Antenaise, dit un historien du Maine, est incontestablement « une des plus anciennes et des plus illus-« tres de la province; ses membres, seigneurs de la Cha-« pelle Antenaise, furent les fondateurs du prieuré de Bazou-« gers, bienfaiteurs de l'abbaye de Belle-Branche, fondée par « Robert de Sablé. » (*Le Paige.*)

La maison d'Antenaise, originaire du Maine (1), remonte au xe siècle, par Guillaume d'Antenaise, père d'Hamelin, et fondateur de l'abbaye de Bazougers.

En 1050, Gosselin signe la charte portant donation du prieuré d'Auvers à l'abbaye de la Couture.

En 1090, Hamelin assiste au jugement rendu par Gui de Laval en faveur de l'abbaye de Saint-Serge.

Et sous l'épiscopat de Guillaume de Passavant, Fulcrand

(1) D'Hozier la dit originaire de Normandie.

et SAVARY, son frère, donnent l'église de Bazouges à l'abbaye de Saint-Vincent.

Dans le catalogue des seigneurs qui suivirent, à la croisade de 1158, le sire de Mayenne, on lit les noms de HENRI et RAOUL D'ANTENAISE.

En 1191, HAMELIN et GEOFFROY sont cités par les historiens des croisades : le premier, comme témoin dans une obligation *per fidem*, de 20 marcs, souscrite, au camp d'Acre, par JEAN D'ANDIGNÉ, sous la promesse et garantie de JUHEL DE MAYENNE.

Le second, dans un acte passé à Joppé, au mois d'octobre même année. (*Musée de Versailles.*)

D'ANTENAISE : d'argent à l'aigle éployée de gueules. (*Musée de Versailles.*)

— d'argent à la croix de gueules, cantonnée de 4 roses pareilles. (*Le Paige. — Arm. du Maine.*)

— d'argent à 3 jumelles de gueules. (*Arm. universel.*)

BOIS-BÉRENGER

TERRE SEIGNEURIALE. ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. CHEF-LIEU D'UN DOYENNÉ.

IIe CROISADE

Henri de Bois-Bérenger, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

Guillaume, de la même maison, figure, comme témoin, dans une charte de Juhel III de Mayenne, son seigneur suzerain, en faveur de l'abbaye de Marmoutiers. (*Arm. du Maine.*)

Bois-Bérenger : d'argent à la bande de gueules. (*Arm. du Maine.*)

Or, bande de gueules. (*Nobl. de Bretagne.*)

MARTIGNÉ

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE SABLÉ.

IIe CROISADE

Fief auquel fut attachée longtemps la seigneurie de paroisse.
Gui de Martigné, croisade de 1158. (*Histoire de Sablé.*)

Martigné : d'azur à la quintefeuille d'or. (*Armor. du Maine.*)

Ancien château.

MALMOUCHE DE St-HILAIRE-DES-LANDES

St-HILAIRE, ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE.

IIe CROISADE.

Au commencement du XIIe siècle, la maison de Malmouche possédait la seigneurie de Saint-Hilaire-des-Landes. (*Le Paige.*)

Vers cette époque, DROGON de Malmouche fait don à l'évêque du Mans et à ses successeurs du droit de présenter l'église de Saint-Hilaire, à la condition que lui et ses enfants, DROGON, RICHARD et LANCELIN de Malmouche, en jouiront pendant leur vie. (*Le Corvaisier.*)

Il fait la même condition en résignant, entre les mains de l'évêque Hildebert, le droit de présenter l'église de Saint-Martin-des-Loges. (1097 à 1126.)

Un DROGON DE MALMOUCHE, parent de Geoffroy de Mayenne, prend la croix, avec ce seigneur, en 1158.

GERVAIS de Saint-Hilaire, cité sur la même liste des seigneurs croisés en 1158, est-il de cette maison? (*Hist. de Sablé.*)

MALMOUCHE : d'argent à 5 fusées de sable posées en fasce. (*Arm. ms.*)

HOTONNIÈRE — HAUTONNIÈRE

PAROISSE DE FOUGEROLLES. ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE.

IIe CROISADE

Le fief de la Hotonière a donné son nom à une famille connue dès le IXe siècle, et qui, déjà à cette époque, tenait un rang distingué dans la province du Maine. (*Le Paige.*)

Toutefois, l'historien le Paige lui-même ne fait commencer la généalogie de cette maison qu'à RAOUL Ier, bienfaiteur de l'abbaye de Savigny, et qui prit la croix, avec Geoffroy de Mayenne, en 1158.

GUILLAUME (son fils) fait, en 1218, des dons considérables à l'abbaye de Fontaine-Daniel.

ROBERT, fils de GUILLAUME, donne une terre et des fiefs à Savigny. (1239.)

Et RAOUL II, fils de ROBERT, ratifie les dons faits par ses aïeux (1).

HOTONNIÈRE : d'or au sautoir de sable cantonné de 4 étoiles de gueules. (*Arm. du Maine.*)

(1) La maison de la Hotonnière s'éteint au XVIIIe siècle, à Joseph, mort sans postérité.

GASTINES

MANOIR FÉODAL AU S.-E. DES AULNEAUX. ARCHIDIACONÉ DU MANS. DOYENNÉ DE SONNOIS

IIe CROISADE

N... DE GASTINES, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

DESERTINES

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE PASSAIS

IIe CROISADE

FOULQUES DESERTINES, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

CÉRANS

ARCHIDIACONÉ DE CHATEAU-DU-LOIR. DOYENNÉ D'OYZÉ

IIe CROISADE.

Guillaume de Cérans, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

SAINT-BERTHEVIN

ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE

IIe CROISADE

Aubert et Hugues Pince de Saint-Berthevin, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

DES HAYES

Paroisse en bas-Vendomois. Archidiaconé de Château-du-Loir. Doyenné de Troo.

Fief à Saint-Paul-le-Gautier. Archidiaconé de Passais. Doyenné de Sillé.

Terre à l'Est de Tresson. Archidiaconé de Montfort. Doyenné de Saint-Calais.

Terre et manoir féodal. Archidiaconé et Doyenné de Passais.

Fief près de Nuillé-le-Jalais. Archidiaconé et doyenné de Montfort.

IIe CROISADE.

On trouve dans les chartes et cartulaires des évêques du Mans :

1° en 1240, MAURICE DES HAYES, frère de Gervais de Pescherais (au doyenné de Montfort).

2° En 1256, PIERRE DES HAYES, lequel cède une dîme au chapitre du Mans. (Du doyenné de Troo.)

On ignore à laquelle de ces localités appartient HASSELIN DES HAYES, qui prit la croix en 1158.

LA JAILLE

DE SAINT-MARS-D'OUSTILLÉ. ARCHIDIACONÉ DE CHATEAU-DU-LOIR. DOYENNÉ D'OIZÉ

IIe CROISADE

AUBERT DE LA JAILLE, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

Au XIIIe siècle, la maison de la Jaille possédait encore la seigneurie d'Oustillé; une sentence est rendue, à cette époque (1212), par GUILLAUME DES ROCHES, sénéchal, entre GUILLAUME DE LA JAILLE, seigneur d'Oustillé, et le chapitre de l'Eglise du Mans.

LA JAILLE : d'or au léopard lionné de gueules, accompagné de 5 coquilles d'azur, en orle. (*Arm. du Maine.*)

— d'azur au lion d'argent. (*Arm. ms.*)

BRÉCÉ

ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS. DOYENNÉ DU MÊME NOM

IIe CROISADE

Geoffroy de Brécé. Croisade de 1158.

Le nom de Brécé se trouve sur plusieurs actes; notamment au livre Rouge. (*Recueil des droits des évêques du Mans.*)

On lit, à la date de 1314, Hector de Brecey. (*Cauvin. Géog.*)

Brécé : d'argent à la bande d'azur, accostée de 2 lions de sable. (*Arm. ms.*)

ORENGE

TERRE SEIGNEURIALE PRÈS DE LAVAL.

IIe CROISADE

En 1151, Raoul d'Orenge est témoin dans une charte en faveur de l'abbaye de Savigni. (*Cauvin.*)

En 1158, Guillaume d'Orenge accompagne, en Judée, Geoffroy de Mayenne.

Orenge : partie d'argent et de gueules, croissant de l'un en l'autre. (*Arm. ms.*)

GOUÉ

PAROISSE DE FOUGEROLLES. ARCHIDIACONÉ DE LAVAL.
DOYENNÉ D'ERNÉE.

IIe ET VIIe CROISADES

Le manoir féodal de Goué a donné son nom à une famille connue dès le xe siècle, et dont on établit ainsi la généalogie.

ARNULPHE, xe siècle.

HEROULT.

EDMOND, marié, en 1010, à MAHÉE DE LA VAUGUYON.

ROBERT Ier, marié, en 1031, à CÉCILE DE BELLESME.

GUILLAUME, marié 1° à JEANNE DUVAL, 2° à PERRONELLE DUPLESSIS.

GORGON, marié, en 1102, à CATHERINE DE MONTILLET.

ROBERT II, marié à EMMINE DE LA FERRIÈRE.

ALAIN, marié à DENISE D'ANTENAISE; bienfaiteur des abbayes de Fontaine-Daniel, de Clermont et de Lonlay.

On trouve à la seconde croisade (1158) GOSSELIN, ALAIN et PAULIN DE GOUÉ.

Et plus tard, PHILIPPE, qui fit, avec saint Louis, le voyage d'outre-mer. (*Le Paige.*)

ALAIN DE GOUÉ eut de son mariage avec Denise d'Antenaise GALORAN et PHILIPPE, celui-là qui partit à la suite de saint Louis.

JEAN, fils de GALORAN, fut valet tranchant de Philippe-le-Hardi (1).

GOUÉ : d'or au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lis d'azur. (*Arm. du Maine.*)

(1) Cette branche de la maison de Goué s'éteint en 1719, à Eugénie de Baugy, mariée au marquis de Saint-Prix.

PESCHESEUL (PESCHEUL)

FIEF EN LA PAROISSE D'AVOISE. ARCHIDIACONÉ DE SABLÉ. DOYENNÉ DE BRULON.

IIe CROISADE

La seigneurie de la paroisse d'Avoise était attachée au domaine de Pescheseul.

Cette terre noble fut-elle donnée à HOMMET de CHAMPAGNE par Guillaume-le-Conquérant, lorsqu'il en reçut la seigneurie d'Avoise ?

La terre de Pescheseul, déjà considérable à l'origine, se composa plus tard de plusieurs châtellenies. (Parcé, Bailleul et Avoise.)

On lit, sur la liste des seigneurs qui prirent la croix en 1158, le nom de GUILLAUME PESCHEUL. Tout fait présumer que ce devait être un des membres de la maison de Pescheseul, seigneurs du domaine de ce nom.

Ruines du château féodal de Pescheseul.

BEILLÉ

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE MONTFORT

IIe CROISADE

Guérin et Simon de Beillé, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé. — Le Paige.*)

Pesche signale cette traduction de Le Paige, Garinus de Belleio, en Garin de Beillé, comme une erreur de nom; Renouard, dit-il, traduit par Bailleul, et peut-être serait-il mieux d'écrire Ballée (archidiaconé et doyenné de Sablé).

VAUTORTE

ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE

IIe CROISADE

Hugues de Vautorte, croisade de 1158.

Il y avait autrefois en Angleterre, dit l'historien Ménage, une famille du nom de Vautorte. (*Hist. de Sablé.*)

ANTOIGNÉ

PAROISSE DU TRONCHET. ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS
DOYENNÉ DE SILLÉ

IIe CROISADE

La maison de Morin, propriétaire des seigneuries de Loudon et du Tronchet, au Maine, devint propriétaire encore du fief d'Antoigné, par le mariage de GUILLAUME II avec PHILIPPINE D'ANTOIGNÉ. (1223.)

Un des ancêtres de GUILLAUME, du même nom que lui, est nommé parmi les seigneurs qui prirent la croix en 1158 : GUILLAUME MORIN. (*Hist. de Sablé.*)

MORIN D'ANTOIGNÉ : d'or à 3 fasces de sinople. (*Arm. univ. — Arm. du Maine.*)

Vieux château flanqué de tourelles, servant actuellement de corps de ferme.

GREEZ-EN-BOUERE

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE SABLÉ

IIe CROISADE

Le fief de Gréez-en-Bouëre donna son nom à une famille maintenant éteinte.

Guy de Gréez fut fondateur du prieuré de Saint-Loup, près Sablé.

Louis et Olivier de Gréez, qui prirent la croix en 1158, appartiennent-ils à cette maison ?

Gréez, en Bretagne : d'azur fascé d'hermines, 3 étoiles d'or, 2 en chef, 1 en pointe. (*Manusc.*)

— d'azur fascé d'hermines, 3 étoiles d'argent. (*Nobil. de Bret.*)

CHAPELLE-RAINSOIN

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE SABLÉ.

IIe CROISADE

Payen de la Chapelle-Rainsoin, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

La Chapelle-Rainsoin : de gueules à la croix d'or. (*Arm. du Maine.*)

GIFFARD

IIe CROISADE

Aubert Giffard, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

Giffard : palé d'or et de gueules de 6 pièces. (*Arm. universel.*)

AVENEL

IIe CROISADE

Robert Avenel, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

Avenel : de gueules à 3 aiglons d'argent. (*Arm. univers.* — *Nobil. de Bret.*)

BRÉE

ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ÉVRON

IIe CROISADE

La paroisse de Brée donna son nom à une famille, dont une branche se désignait sous le nom de Fouilloux. (*Le Paige.*)

Les seigneurs de Brée tenaient un rang distingué dans la province du Maine.

En 1158, Hubert de Brée, Jean du Fouilloux, et Gui son frère, prennent la croix avec Geoffroy de Mayenne.

En 1199, Robert de Brée est donné, par Hamelin l'Enfant, comme plège de la paix conclue entre lui et Gui de Laval (1).

Brée : burelé d'argent et d'azur de 8 pièces au lion de gueule brochant sur le tout. (*Arm. universel.*)

— d'argent à 2 fasces de sable, au sautoir de gueules brochant sur le tout. (*Arm. du Maine.*)

(1) Plège. — Pleige. — Caution.

BRÉE DU FOUILLOUX : fascé d'argent et d'azur de 6 pièces. (*Arm. universel.*)

— fascé d'azur et d'argent de 6 pièces au lion brochant, armé, lampassé et couronné d'or. (*Arm. du Maine.*)

Restes du château de Brée du xᵉ siècle.

DES VAUX

ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS. DOYENNÉ DE JAVRON

IIe CROISADE

La maison des Vaux, connue dès le XIIe siècle, par RADULFE DES VAUX (1110), fut bienfaitrice des abbayes de Savigni, Evron, Fontaine-Daniel. (Dom *Lobineau.*)

ROLAND, que l'on croit fils de RADULFE, suivit Geoffroy de Mayenne, en 1158. (*Hist. de Sablé.*)

DES VAUX : coupé de sable et d'argent, au lion de l'un en l'autre, armé et lampassé d'or. (*Arm. univers.* — *Arm. du Maine.*)

LE PORC

IIe CROISADE

Raoul Le Porc, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

Très-ancienne famille, et dont un descendant, deux siècles plus tard, est cité comme vaillant capitaine, dans une rencontre avec des soldats anglais. (*Maine-et-Anjou.*)

Le Porc : d'or au sanglier de sable. (*Arm. du Maine.*) (1)

(1) L'Armorial universel donne les mêmes armes à la maison de Porcelets, en Provence.

CHAMAILLARD

SEIGNEUR D'ANTENAISE

IIe CROISADE

Roland de Chamaillard, de la maison de Beaumont et d'Antenaine, prit la croix en 1158. (*Hist. de Sablé.*)

Chamaillard : chevronné d'or et de gueules de 8 pièces. (*Arm. univers. — Arm. du Maine.*)

FONTENAY

ARCHIDIACONÉ DE SABLÉ. DOYENNÉ DE BRULON

IIe CROISADE

JORDAN DE FONTENAY, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

La très-ancienne maison de Bastard est, dès le XIe siècle, en possession du fief de Fontenay ; mais on ne retrouve le nom de Bastard à aucun historien des croisades.

FONTENAY : d'argent à deux lions, léopardés de sable, armés, lampassés et couronnés d'or. (*Arm. du Mans.*)

Château de Fontenay.
Maison du grand Villiers.

MONT-ANGEVIN

ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE

IIe CROISADE

ROLAND DE MONT ANGEVIN, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

MONT—MILON

TERRE SEIGNEURIALE. ARCHIDIACONÉ DE LAVAL
DOYENNÉ DE VALLON

IIe CROISADE

LANCELIN DE MONT-MILON (*Montmel*), croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

GRENOUX

PAROISSE DE L'ARCHIDIACONÉ ET DU DOYENNÉ DE LAVAL

IIe CROISADE

REGINALD GRENOUX, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

CHEMIRÉ-LE-GAUDIN (1)

ARCHIDIACONÉ DE SABLÉ. DOYENNÉ DE VALLON

IIe CROISADE

GEOFFROY, HAMELIN et HUGUES DE CHEMIRÉ, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

MONT-JEAN

PAROISSE DE SILLÉ-LE-GUILLAUME. ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE LAVAL.

IIe CROISADE

Le fief de Montjean donna son nom à une famille, dont plusieurs membres furent seigneurs d'Assé et de Sillé-le-Guillaume.

ROLAND et GUI DE MONTJEAN, son frère, suivent en Palestine le sire de MAYENNE, en 1158. (*Hist. de Sablé.*)

Famille éteinte (2).

MONTJEAN : losangé d'or et de gueules. (*Arm. du Maine.*)

(1) Pesche croit qu'il faut comprendre Chemiré-en-Charnie (archidiaconé de Sablé, doyenné de Brûlon). Ce dernier domaine, dit-il, avait probablement une famille de ce nom, puisque, en 1302, Héloïse de Chemiré était abbesse d'Étival-en-Charnie.

(2) Selon Ménage, *Histoire de Sablé*, La seigneurie de Montjean passe en la maison de Craon, puis en celle de Laval.

MONGIROULT

TERRE SEIGNEURIALE DE SAINT-GERMAIN-D'AUXURRE
ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ DE MAYENNE

IIe CROISADE

GEOFFROY, HUGUES, GERVAIS et ODON DE MONGIROULT, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

SAINT-PIERRE-DES-LANDES

ARCHIDIACONÉ DE LAVAL. DOYENNÉ D'ERNÉE

IIe CROISADE

GIRAUD DES LANDES, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

CHANTRIGNÉ

ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS. DOYENNÉ DE LASSAIS

IIe CROISADE

ROBERT DE CHANTRIGNÉ, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

BOESSÉ-LE-SEC

ARCHIDIACONÉ DE MONTFORT. DOYENNÉ DE LA FERTÉ (1)

IIe CROISADE

JUHEL DE BOESSÉ, croisade de 1158. (*Hist. de Sablé.*)

(1) Pesche croit que ce doit être Boëssé du Bas-Maine.

COSSÉ-LE-VIVIEN

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE LAVAL

IIe ET VIIe CROISADES

Dès le XIIIe siècle, on trouve la maison de Cossé établie au Maine, et tenant un rang illustre à la cour de France, où FIACRE DE COSSÉ est cité comme premier homme de logement de PHILIPPE-AUGUSTE.

ROLAND DE COSSÉ accompagne saint Louis à la septième croisade. (*Maine-et-Anjou.*)

Et tout fait présumer que le chevalier de ce nom, dont parle le frère Jean, à la croisade de 1158, était de cette maison.

COSSÉ : de sable à 3 fasces d'or dentelées par le bas. (*Mus. de Versailles.*)

CRAON

ARCHIDIACONÉ D'OUTRE-MAINE. DOYENNÉ DE CRAON.

Ire, VIe ET VIIIe CROISADES

Le premier seigneur connu du domaine de Craon est André, marié, en 941, à Agnès, fille du comte d'Anjou.

Après lui, viennent en ligne directe, selon les généalogies conservées par l'*Histoire de Sablé :*

Lisois-le-Vieux, xe siècle.

Suhard.

Guérin, dépossédé du domaine de Craon par Geoffroy Martel.

Berthe, fille unique de Guérin, mariée une première fois à Robert de Vitré, et en deuxième mariage à Robert-le-Bourguignon, dont elle n'eut point d'enfant.

Eunoguen de Vitré, fille née du premier mariage de Berthe, est mariée à Renaud, fils aîné de Robert-le-Bourguignon, né aussi d'un premier mariage.

En Renauld, fondateur de l'église de Saint-Nicolas, 1096, commence la deuxième maison des seigneurs de Craon.

Cette deuxième maison, dite Craon-de-Nevers, se perpétue ainsi en ligne directe (toujours suivant l'*Histoire de Sablé*) :

MAURICE Ier, marié à TIPHAINE DE CHANTOCÉ, surnommée l'ANGUILLE.

MAURICE Ier, fondateur du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes, prend la croix en 1158.

HUGUES, fils de Maurice, marié 1° à AGNÈS DE LAVAL, et 2° à Marquise...

MAURICE II, marié à ISABEAU DE MEULAN (ou de Beaumont), fondateur du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes, fait le voyage de Palestine comme soldat croisé, en 1158.

MAURICE III, mort sans laisser de postérité.

AMAURI Ier, son frère, sénéchal d'Anjou, marié à JEANNE DES ROCHES, dame de Sablé, prend la croix en 1220; appelé, par le pape Innocent IV, le Fort des forts, le Chef des chevaliers. Amauri Ier meurt en 1226.

MAURICE, IIe du nom, son fils, est marié à JEANNE...

AMAURI, IIe du nom, marié à YOLANDE DE DREUX, dame de Saint-Aubin, 1292, meurt sans postérité.

MAURICE V, frère d'Amauri II, devient seigneur de Craon; marié à ISABEAU DE LA MARCHE; fut sénéchal d'Anjou en 1292. Ce MAURICE prit part à la dernière croisade, son nom se trouve sur la liste des chevaliers de l'*Hôtel-le-Roy*, en Palestine. (*Joinville.*)

MAURICE VI, sénéchal d'Anjou, comme l'avait été son père, fut marié à MAHAUD DE MALINES, 1299. La chapelle de Saint-Jean-Baptiste fut fondée par ce seigneur, en 1282.

AMAURI III, marié 1° à ISABELLE DE SAINTE-MAURE, et 2° à BÉATRIX DE COUCY, eut du 1er mariage MAURICE VII, père lui-même d'AMAURI IV, mort sans postérité, comme sa sœur,

ISABEAU DE CRAON, mariée successivement à GUI DE LAVAL, JEAN DE FAUGUERNON et LOUIS DE SULLY.

Ici s'éteignent les deux premières et illustres maisons de Craon.

CRAON : losangé d'or et de gueules. (*Arm. du Maine. — Musée de Versailles.*)

Pan de muraille, débris de l'ancienne forteresse construite en 846 par Lambert.

D'ANDIGNÉ

SEIGNEURS DE LA SAVONNIÈRE (SAINT-GEORGES-DE-LA-COUÉE)

ARCHIDIACONÉ DE CHATEAU-DU-LOIR. DOYENNÉ DE LA CHARTRE

IIIe ET VIIe CROISADES

La maison d'ANDIGNÉ, originaire de l'Anjou, noble et très-ancienne, se trouve établie au Maine, vers le XIIIe siècle, et par la seigneurie de Savonnières, dont elle était propriétaire alors, ainsi qu'il résulte d'un partage fait en 1230 entre MATHIEU et JEAN D'ANDIGNÉ; et aussi par l'alliance du même MATHIEU D'ANDIGNÉ avec YVONNE de la maison DE LAVAL.

ROUSTAUD D'ANDIGNÉ, leur fils, épouse, en 1235, Madelaine de Vendôme.

GEOFFROY, fils de ROUSTAUD, est marié à Marie de Rieux (1). (*Le Paige.*)

(1) Cette branche de la maison d'Andigné a des descendants établis au Maine.

La maison d'Andigné compte plusieurs des siens aux guerres des croisades.

Une charte datée d'Acre, en 1191, mentionne un emprunt fait par J. D'ANDIGNÉ à un bourgeois de Pise, sous la garantie de J. DE MAYENNE, et en présence des sires D'ANTENAISE, DES CHAMPS, DE CASENEUVE et DE MUSI, chevaliers. (*Noblesse aux Croisades.*)

Une autre charte datée de Damiette, en novembre 1249, porte que GUILLAUME D'ANDIGNÉ, chevalier, emprunte 45 livres tournois, sous la garantie d'Alphonse, comte DE POITIERS, frère de SAINT LOUIS, pour subvenir aux frais du voyage fait en Terre-Sainte par GUILLAUME D'ANDIGNÉ, à la suite du prince. (*Musée de Versailles.*)

D'argent à 3 aigles de gueules becquées et onglées d'azur, les vols abaissés et posés 2 et 1. (*Arm. universel. — Arm. du Maine.*)

QUATRE-BARBES

SEIGNEURS DE LA RONGÈRE

LA RONGÈRE. ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE LAVAL

IIIe, Ve ET VIIe CROISADES

La maison de Quatre-Barbes, originaire de l'Anjou, se trouve, dès le XIIIe siècle, établie au Maine par l'acquisition de plusieurs fiefs, entre autres celui de la Rongère, acheté, en 1293, de Hardouin de Fougères. (*Le Paige.*)

A l'époque de la troisième croisade, GUILLAUME DE QUATRE-BARBES est nommé dans une charte de garantie donnée devant Acre, en 1191, à des marchands génois, par GEOFFROY DE MAYENNE, pour sommes prêtées à GUILLAUME DE QUATRE-BARBES et à trois autres chevaliers.

En 1218 (cinquième croisade), FOULQUES DE QUATRE-BARBES fait un testament, avant de partir pour la Terre-Sainte.

Et en octobre 1249, HUGUES DE QUATRE-BARBES, par un acte daté de Damiette, donne quittance à un marchand de

Gênes, d'une somme de 400 livres tournois, accordée à lui, Hugues, par CHARLES D'ANJOU, pour prix de ses services en Terre-Sainte. (*Mus. de Vers.*)

QUATRE-BARBES : de sable, à la bande d'argent, côtoyée de 2 cotices de même. (*Arm. univers.* — *Arm. du Maine.* — *Musée de Versailles.*)

BEAUVAU

SEIGNEURS DE JARZÉ ET DE BEAUVAU

IIIe CROISADE

La maison de Beauvau, originaire de l'Anjou, et dont les armes se voient sur les vitraux de l'abbaye d'Evron, est connue au Maine dès le XIe siècle, par GEOFFROY, seigneur de JARZÉ et de BEAUVAU, en 1060.

A l'histoire de Sablé, la généalogie des seigneurs de Jarzé est établie ainsi :

JEAN, FILS DE GEOFFROY Ier.

GEOFFROY II.

FOULQUES.

RAOUL, dernier de cette branche.

Les historiens des croisades citent FOULQUES DE BEAUVAU, qui suivit son seigneur, RICHARD D'ANGLETERRE, en Palestine, et y prêta sa garantie à plusieurs chevaliers angevins, ses compatriotes, pour un emprunt de 200 marcs d'argent, fait à des marchands de Pise ; somme dont RICHARD se porta garant pour FOULQUES DE BEAUVAU, mort avant d'avoir pu acquitter cette dette. (*Mus. de Vers.*)

Les seigneurs pour qui FOULQUES donna lui-même sa garantie étaient :

JEAN DE CHAMP-CHEVRIER.
BARTHELEMY DES MONTS.
THIBAULD DES ESCOTAIS.
ROTROU DE MONTAIGU.
HARDUIN DE LA PORTE.
HERVÉ DE BROC.
BOUCHARD dit LE MAIRE.

BEAUVAU : écu en bannière, d'azur à 4 lions de gueules cantonnés, armés, couronnés et lampassés d'or. (*Mus. de Vers.*)

CHATEAUDUN ET CLERMONT

SEIGNEURS DE SAINT-CALAIS

ARCHIDIACONÉ DE MONTFORT. DOYENNÉ DE SAINT-CALAIS

IIIe ET VIIe CROISADES

Saint-Calais, très-ancienne baronnie, donna son nom à une famille, dont un membre, GUILLAUME DE SAINT-CALAIS, bâtit le château féodal sur la rive droite de l'Anille, de 1015 à 1036.

Après cette famille, éteinte vers la fin du XIIe siècle, le domaine, annexé à la baronnie de Mondoubleau, passe à la maison de Châteaudun, par le mariage d'Avoise, dame de Mondoubleau, avec Geoffroy IV de Châteaudun. (*Maine et Anjou.*)

GEOFFROY IV, vicomte DE CHATEAUDUN, part à la suite du roi SAINT LOUIS pour le voyage de Palestine, léguant par testament le domaine de Saint-Calais à sa fille CLÉMENCE, mariée à ROBERT DE DREUX (1248), qui, lui-même, prit la croix en 1248.

De ces maisons de CHATEAUDUN et de DREUX, le fief de Saint-Calais passe par alliance en celle de CLERMONT DE NESLE, 1274.

La maison de CLERMONT, originaire du Beauvoisis, établie au Maine vers cette époque, compte aussi des ancêtres aux croisades de Palestine. RAOUL Ier du nom, comte de Clermont en Beauvoisis, accompagna Philippe-Auguste en Orient, et fut tué au siége d'Acre en 1191.

CHATEAUDUN : losangé d'or et de gueules, au bâton d'argent en bande. (*Maine et Anjou.*)

DREUX : échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

CLERMONT : de gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés de même. (*Musée de Versailles. — Arm. du Maine.*)

Château féodal du XIe siècle.

BRIENNE

SEIGNEURS DE BEAUMONT-LE-VICOMTE

IIIe, IVe ET VIIe CROISADES

Au XIIIe siècle, la vicomté de Beaumont passe en la maison de BRIENNE, par le mariage de LOUIS, fils de Jean, roi de Jérusalem, avec AGNÈS, dame de Beaumont.

Dès les premières croisades, on voit figurer les noms des sires de Brienne.

ANDRÉ, tué à la bataille d'Acre, en 1191.

ERARD, qui, de 1195 à 1198, fit le voyage de la Terre-Sainte.

Depuis l'alliance de la maison de Brienne, avec celle de Beaumont, on voit encore aux guerres de Palestine :

HENRI, mort en Egypte, en 1250.

ERARD, parti à la suite du roi saint LOUIS, à la septième croisade.

Et GAUTHIER, comte de Jaffa, qui suivit aussi le roi à cette même expédition.

BRIENNE : semé de paillettes au lion de même, brochant sur le tout. (*Arm. univers.* — *Arm. du Maine.*)

MONTFORT .

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DU MÊME NOM

VIe CROISADE

Rotrou III, chevalier banneret, seigneur de Montfort et d Vibraye, de la maison de Bellesme, comptait des soldats croisés parmi ses ancêtres; on lit aux historiens des croisades :

Rotrou II, comte du Perche, seigneur de Mortagne, partit en 1096, lors de la première croisade, à la suite de Robert de Normandie (1).

Rotrou III, du Perche, partit pour Jérusalem avec son frère Geoffroy III, en 1190. Rotrou mourut au siége d'Acre, l'année suivante.

Etienne, cinquième fils de Rotrou III, prend la croix en 1200, se rend à Constantinople, puis en Syrie; en 1204 est fait duc de Philadelphie par Baudouin, roi de Jérusalem ; est tué à la bataille d'Andrinople, 1205.

Rotrou III, seigneur de Montfort, descendant de ces che-

(1) Revenu une première fois, après la prise de Jérusalem, Rotrou retourna une seconde fois en Palestine, à la suite du duc Robert (*Bondonnet.*)

valiers, prêt à partir lui-même pour la Terre-Sainte (sixième croisade), est obligé, pour subvenir aux frais du voyage, d'engager aux moines de Marmoutiers des dîmes à prélever sur plusieurs de ses fiefs, et passe avec ces religieux un contrat de 500 livres tournois, pour somme égale prêtée par eux.

La généalogie des sires de Rotrou, seigneurs au Maine, s'établit ainsi :

1092. Rotrou Ier, seigneur de Montfort, fondateur du château féodal ; fils de Rotrou Ier, comte du Perche.

1140. Rotrou II, de Montfort, fondateur de l'abbaye de Saint-Laurent, au Gué de Launay.

1189. Rotrou III, qui prit la croix en 1236. Bienfaiteur de la même abbaye, de Saint-Laurent, à laquelle il abandonne plusieurs droits sur les fiefs de Souday et de Vibraye. Confirme l'établissement du Prieuré de Pont-de-Gennes, et fonde la maison-Dieu de Montfort, lui abandonnant des dîmes en vin et en blé sur le fief de la Bruyère. (*Le Corvaisier.*)

1239. Rotrou IV, dernier de la maison de Rotrou, dont la fille et unique héritière, mariée à Parthenay l'Archevêque, porte les héritages paternels en cette dernière maison.

Rotrou de Montfort : d'argent à 2 chevrons de gueules. (*Arm. du Maine.*)

AVAUGOUR

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE PASSAIS

VIIe CROISADE

Henri d'Avaugour, IIe du nom, marié à Marguerite de Mayenne, fille de Juhel III, fait, en 1249, le voyage de Palestine, à la suite du roi saint Louis.

Au retour de cette croisade, Henri d'Avaugour, veuf, sans doute, de Marguerite de Mayenne, prit en Italie l'habit de Saint-François des mains de saint Bonaventure, et mourut à Dinan, en 1281, dans un monastère de cet ordre de Saint-François, monastère bâti par lui, et appelé Notre-Dame des Vertus.

Alain d'Avaugour, fils de Henri, marié à Marie de Beaumont, devint, en 1256, seigneur de Mayenne, comme héritier d'Isabeau de Mayenne, sa tante, morte sans postérité.

Après Henri III d'Avaugour, marié à Marie de Brienne, et Henri IV, son fils, marié à Jeanne d'Harcourt, s'éteint le nom de cette branche d'Avaugour; Henri IV, le dernier du nom, ne laissant que trois filles, Marguerite, mariée à Alain

DE ROHAN; ISABEAU, mariée à GEOFFROY DE CHATEAUBRIAND; et JEANNE, mariée à GUI DE BRETAGNE, comte de PENTHIÈVRE.

AVAUGOUR : d'argent, au chef de gueules. (*Arm. du Maine.*)

BÉLIN

GERVAIS-EN-BÉLIN. ARCHIDIACONÉ DE CHATEAU-DU-LOIR DOYENNÉ D'OYSSÉ

VIIe CROISADE

Fief d'une origine très-ancienne, et qui donna son nom à toute une contrée appelée le Bélinois ; comprenant les paroisses de Saint-Ouën , Moncé, Laigné, Teloché, Saint-Biez, etc.

Les premiers seigneurs connus de Bélin sont Baudoin et Gui de Bélin, qui suivirent saint Louis au voyage de Palestine, en 1250. L'un devint sénéchal, et l'autre connétable de Chypre.

Guillaume d'Orne ou d'Ourne, qui en 1250 devient seigneur de Bélin ; et après lui, André d'Averton, succédèrent à cette première maison de Bélin, éteinte dès le XIIIe siècle.

COURTARVEL

FIEF DU BOURG DU MONT-SAINT-JEAN. ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS. DOYENNÉ DE SILLÉ

VIIe CROISADE

La tradition donne pour auteur de la maison de Courtarvel RAOUL, patrice romain.

Les historiographes de la province du Maine disent que le plus ancien seigneur du fief de Courtarvel, connu par titres authentiques, est GEOFFROY Ier, qui, en 1253, fit don aux moines de Champagne de deux sols de rente sur le moulin de Cohardi, de la paroisse de Rouèz ; on trouve, dans l'église de Mont-Saint-Jean, d'une date déjà très-reculée, les armes de la maison de Courtalvert (Courtarvel). (*Le Paige. — Pesche.*)

GEOFFROY DE COURTARVEL partit pour la Palestine, à la suite et à la solde du comte Charles d'Anjou. Une charte datée de Damiette, de l'an 1249, porte quittance, aux noms de GEOFFROY DE COURTARVEL, PIERRE HORÉ et GUILLAUME CORBERIE, de la somme de 400 livres tournois, prix d'une année de solde desdits chevaliers, et à eux payée au nom de CHARLES D'ANJOU

par un marchand de Gênes, Aruno Filio, *di Portufino*. (*Musée de Versailles*.)

Courtarvel : d'azur, au sautoir d'or cantonné de 16 losanges de même, rangés 3 et 1, dans le sens de l'orle. (*Arm. univers.* — *Arm. du Maine*.)

Restes du château féodal de Courtarvel, pans de murs, bastions, etc.

Ruines d'un vieux château, près de l'étang des Deffais.

Eglise de Mont-Saint-Jean.

JUPILLES

ARCHIDIACONÉ DE SONNOIS. DOYENNÉ DE FRESNAY

VIIe CROISADE

Les premiers possesseurs connus du domaine de Jupilles sont, au XIIIe siècle, PHILIPPOT et GERVAIS, dont on ne retrouve plus la lignée, jusqu'en 1227.

A cette époque, on voit un GUILLAUME DE JUPILLES, père de RAOUL, qui lui-même eut pour fils :

GAUTHIER, ROBERT, GUILLAUME et OLIVIER.

RAOUL et son fils GAUTHIER (appelé quelquefois GUITHIER) suivent en Palestine le roi SAINT LOUIS, et sont cités, comme chevaliers de l'*hostel le Roy*. (*Joinville.*)

GAUTHIER resté au service du roi de Jérusalem, laisse la gestion de ses biens de France à ses frères ROBERT et OLIVIER.

Le roi saint LOUIS, pour reconnaître une cession faite au profit de la couronne par les seigneurs de Jupilles, dans leur châtellenie de la Ferté-Alais, donne, en juin 1269, à son cher et fidèle écuyer, RAOUL DE JUPILLES, 6 livres de monnaie

parisis, à prendre sur la prévôté d'Alençon (1). (*Pesche, Dictionnaire.*)

JUPILLES : parti emmanché d'hermines et de gueules. (*Arm. univers. — Arm. du Mans.*)

Château de Jupilles.

(1) Rente perçue jusqu'à la Révolution, par l'intermédiaire des chapelains des chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Louis, du château de Jupilles.

AUTEURS CONSULTÉS

Armorial universel.
Armorial du Maine.
Bénédictins de Saint-Maur. *Art de vérifier les dates.*
Bondonnet. *Histoire des Évêques du Mans.*
Cauvin. *Géographie ancienne de la province du Maine.*
— Statistiques.
Dom Colomb. *Histoire des Évêques du Mans.*
Le Corvaisier. *Histoire des Évêques du Mans.*
Desportes. *Topographie du diocèse du Mans.*
Généalogie de la maison de Clinchamp.
Guillaume de Nangis. *Annales du règne de saint Louis.*
Jehan de Joinville. *Histoire de saint Louis.*
Le Maine et l'Anjou.
Y. Marc. *Recherches historiques sur Sablé.*
Ménage. *Histoire de Sablé.*
Michaud. *Histoire des Croisades.*
Moréri. *Dictionnaire historique.*
Musée de Versailles, salles des Croisades.
Le Paige. *Dictionnaire topographique.*
Pesche. *Dictionnaire topographique.*

Renouard. *Histoire du Maine.*

Roger. *Histoire de la Noblesse aux croisades.*

Trouillard. *Mémoires des comtes du Maine.*

Toussaint de Saint-Luc. *Mémoire sur l'état de la noblesse de Bretagne..*

TABLE

Pages.

Avant-Propos..... 5

Publication des croisades au Maine..... 11

Limites et divisions de la province 25

Chevaliers du Maine aux croisades..... 31

Auteurs consultés..... 149

ERRATA.

Article MONTENAY, avant-dernière ligne, après ces mots : coquilles de gueules, *au lieu de* 4, 3, 2, *lisez :* 4, 2, 3.

Page 16, 19e ligne, *au lieu de :* RAOUL D'ANTENAINE, *lisez :* D'ANTENAISE.

Article BRIENNE, aux deux dernières lignes les armoiries sont ainsi rectifiées : d'azur semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout. (*Arm. univers. - Arm du Maine.*)

DUE NOV - 1 '89

Crus 153.9
Etudes sur le Maine, noblesse du M
Widener Library 004771153
3 2044 088 710 264